



Rapport annuel 2010

Année d'activités 2009

SOMMAIRE

1.	OBJECTIFS ET STRUCTURE DE LA CBL	
1.1.	OBJECTIFS	7
1.2.	MEMBRES	7
1.3.	STRUCTURE	9
1.4.	ACTION FEDERALE	11
1.5.	ACTION REGIONALE	13
2.	SITUATION ECONOMIQUE DANS LE SECTEUR LAITIER EN 2009 — PERSPECTIVES POUR 2010	
2.1.	MONDE	
2.1.1.	Croissance plus lente de la production globale de lait	14
2.1.2.	Baisse considérable en Chine, hausse en Inde et en Océanie	14
2.1.3.	Après avoir touché le fond, les prix sur le marché mondial ont repris durant les derniers mois de 2009	16
2.1.4.	Reconstitution des stocks	19
2.1.5.	Commerce mondial en augmentation	19
2.2.	UNION EUROPEENNE	
2.2.1.	Les livraisons de lait ne suivent pas les majorations de quotas	22
2.2.2.	Vers une sous-réalisation record du quota en 2009/2010 de 10 milliards de litres	24
2.2.3.	Nouvelle baisse importante du nombre d'exploitations laitières dans l'UE	26
2.2.4.	Stagnation de la consommation intérieure : arrêt du moteur fromage	27
2.2.5.	Politique laitière	29
2.2.5.1.	OMC : contingents d'exportations à nouveau utilisés en raison de la réactivation des restitutions	31
2.2.5.2.	Réactivation temporaire des restitutions pour tous les produits laitiers puis remise à zéro	34
2.2.5.3.	Après 2 ans sans stocks, constitution de nouveaux stocks	34
2.2.5.4.	Mesures spéciales de commercialisation : supprimées ou maintien du niveau zéro	39
2.2.6.	Dépenses laitières	41
2.3.	BELGIQUE	
2.3.1.	Moins de producteurs laitiers, plus de vaches	43
2.3.2.	A nouveau une baisse plus importante du nombre de fournisseurs laitiers	44
2.3.3.	Livraisons moyennes : + 25 % en 3 ans	46
2.3.4.	Les différences structurelles entre Régions et Provinces persistent	48
2.3.5.	Prix du lait 2009 en forte baisse – moyenne 2007-2009 supérieure à 2004-2006	49
2.3.6.	Productions laitières	52
2.3.7.	Les achats ménagers, indicateurs de la consommation de produits laitiers	55
2.3.8.	Qualité du Lait : résultats stables par rapport à 2008	55
2.3.9.	Qualité Filière Lait (QFL)	56
2.3.10.	Remontée des cotations au 2 ^{ème} semestre 2009	56
2.3.11.	Chiffre d'affaires et investissements	58
2.3.12.	Déficit de la balance commerciale pratiquement comblé	59
3.	ANNEXES STATISTIQUES	
3.1.	LAIT DE CONSOMMATION	63
3.2.	FROMAGE	69
3.3.	BEURRE DE LAITERIE	72
3.4.	POUDRE DE LAIT ET POUDRE DE LACTOSERUM	73
3.5.	CREME GLACEE ET GLACE A BASE DE LAIT	75

1. OBJECTIFS ET STRUCTURE DE LA CBL

L'a.s.b.l. Confédération Belge de l'Industrie Laitière (CBL) a été constituée le 9 octobre 1992. Ainsi, l'industrie laitière belge est regroupée en une seule association professionnelle. Cette date constitue donc une étape historique dans l'histoire de l'industrie laitière belge. Depuis le 1^{er} janvier 1997, les entreprises laitières sont affiliées directement à la CBL qui est ainsi devenue une fédération. L'appellation initiale est cependant conservée.

1.1. OBJECTIFS

Les statuts de la CBL mentionnent comme but de l'association: "la défense des intérêts économiques et professionnels des entreprises de l'industrie laitière belge au plan régional, national et international. A cette fin, elle peut entre autres organiser des activités de formation, fournir des services et des informations aux membres et aux laiteries individuelles du secteur laitier en Belgique.

En tant qu'organisation professionnelle, la CBL a pour but de répondre à deux souhaits de base de ses membres, à savoir la défense de leurs intérêts et la représentation du secteur et d'autre part la fourniture d'informations. En outre, il est répondu à des besoins annexes, tels que des activités de formation et des services aux laiteries individuelles.

Afin de pouvoir défendre les intérêts de l'industrie laitière belge, il y a lieu de définir au préalable certaines positions. Afin que cela se déroule de la manière la plus professionnelle possible, une structure a été mise au point, dans laquelle des groupes de travail permanents et des groupes de travail ad hoc font rapport au conseil d'administration.

Des informations rapides, claires, spécifiques sont primordiales dans un secteur fortement réglementé comme le secteur laitier, qui est en pleine évolution. Afin de répondre à ce besoin d'information, la CBL publie un "Bulletin". Ce bulletin est un maillon indispensable entre les laiteries et leur association professionnelle. Le "Bulletin" analyse les réglementations nationales et internationales, leur évolution, il expose la position de la CBL et la manière dont s'est dégagée cette position. Enfin, les membres sont informés des réunions et contacts avec les pouvoirs publics.

1.2. MEMBRES

La CBL a démarré en tant que confédération comptant comme membres les trois associations professionnelles de l'industrie laitière :

- FGLC — Fédération Générale des Laiteries Coopératives
- UILB — Union des Industries Laitières Belges
- UNAL — Union professionnelle Agro-Alimentaire

Depuis le 1^{er} janvier 1997, la CBL a été transformée en une fédération à laquelle les laiteries seront directement affiliées. Ceci permet de renforcer non seulement l'implication des entreprises laitières dans l'action CBL mais aussi l'efficacité de cette dernière.

A peu près toutes les entreprises laitières belges sont membres de la CBL (situation 11.06.2010)

- Beurrerie du Pays de Herve-Aubel B.H.A. – Hombourg
- Biemelk Vlaanderen C.V.B.A. – St.-Lievens-Esse
- Bongrain Benelux - Brussel
- Bullinger Buttereij A.G. – Bullange
- Bullinger-St.-Vith Molkerei E.G. – Sankt-Vith
- FrieslandCampina Belgium N.V. – Aalter
- FrieslandCampina Milk Fat Products N.V. – Houthulst
- Chimay Fromages – Chimay
- Coferme S.C. – Bailleux
- Corman N. S.A. – Goé
- Danone N.V. – Brussel
- Danone Hombourg Récolte S.A. – Hombourg
- Eupener Genossenschaftsmolkerei – Walhorn
- Eurofit S.A. – Liège
- FrieslandCampina Foods Belgium N.V. – Bornem
- FrieslandCampina Foods Professional Belgium N.V. – Meldert
- Fromagerie Bel S.A. – Nijvel
- Fromunion – Passendale
- Héritage 1466 - Herve -
- Inex N.V. – Bavegem
- Kraft Foods Belgium N.V. – Namur
- Lactalis Nestlé Produits Frais S.A. – Bruxelles
- Lactalis Noord Europa N.V. – Brussel
- Laiterie des Ardennes – Rendeux
- Limelco – Zonhoven
- Luxlait – Luxembourg
- MIK – Pur Natur N.V. – Kruishoutem
- Milcobel C.V. – Kallo
- Milcobel – Belgomilk C.V. – Kallo
- Milcobel – Dupont – Brugge
- Milcobel - Inza – Schoten
- Milcobel - Ysco – Langemark
- Molkerei Laiterie Walhorn A.G./S.A. – Walhorn
- MUH Belgium – Sankt-Vith
- Nestlé Belgilux S.A. – Bruxelles
- Olympia N.V. – Herfelingen
- Sanel – Petit-Fayt (France)
- Socabel S.C. – Marche-en-Famenne
- Solarec S.A. – Recogne
- St. Jozef C.V. – Neeroeteren
- Valio Vache Bleue – Witterzee
- Vermeersch N.V. – Sint-Pieters-Leeuw
- Vitalac N.V. – Veltem
- Yakult Belgium N.V. – Brussel

1.3. STRUCTURE

Au 1^{er} janvier 1997, la structure de la CBL a été adaptée à la réalité de la structure fédérale de l'Etat Belge.

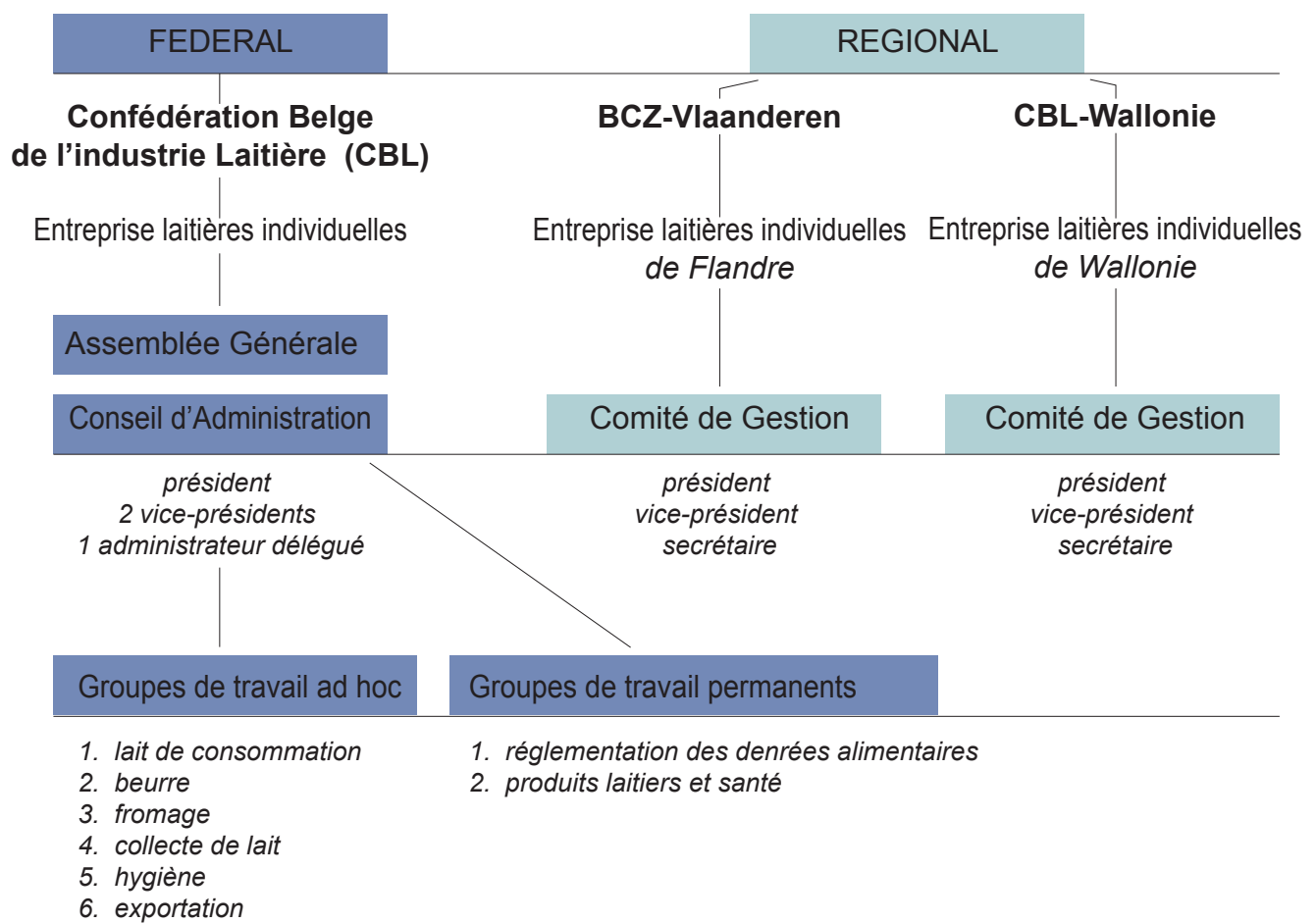
Deux cellules régionales ont été créées à cet effet au sein de la CBL, à savoir CBL-Wallonie et BCZ-Vlaanderen. Ces deux organes régionaux organisent la représentation ainsi que la défense et la promotion des intérêts au niveau régional. Ils disposent d'un pouvoir de décision autonome dans les matières régionalisées, dont la politique industrielle, l'environnement, la promotion générique, la promotion des exportations, la recherche scientifique et la formation professionnelle. Au sein des deux régions, on cherche à travailler le plus possible sur base de points de vue identiques.

L'action de la CBL reste fédérale à plus de 90 %. Les membres du Conseil d'administration fédéral font tous partie d'un des deux Comités de gestion régionaux. Ces Comités de gestion sont présidés par les vice-présidents de la CBL. Ces liens structurels contribuent à une cohérence optimale entre l'action CBL au niveau fédéral et l'action CBL au niveau régional.

Après une analyse des facteurs environnementaux et de leur évolution probable au cours des prochaines années, l'Assemblée générale a approuvé la proposition par laquelle la CBL est membre intégré de la FEVIA, la fédération de l'industrie alimentaire, depuis le 1er janvier 2006. La CBL demeure indépendante en tant qu'association professionnelle mais elle collaborera plus étroitement avec la FEVIA. Ceci permettra d'éliminer les juxtapositions. Depuis le 1er janvier 2006, la CBL a cessé ses activités dans le domaine de l'environnement et celui des affaires sociales. Dans ces deux domaines, les membres de la CBL peuvent faire appel à la FEVIA.



Structure de l'organisation CBL



1.4. ACTION FEDERALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après l'Assemblée générale, le Conseil d'administration est le principal organe de décision de la CBL. Il est composé de treize membres, à savoir huit représentants de BCZ-Vlaanderen, quatre de CBL-Wallonie et une personne dont la présence est motivée par sa riche expérience de l'industrie laitière. Ce dernier mandat repose sur l'article 20 des statuts qui autorise l'inclusion dans le Conseil d'administration de deux personnes maximum issues de l'extérieur. Ce Conseil peut donc être composé de quatorze membres au maximum.

<u>Membres</u> (11.06.2010)	<u>Function</u>	<u>Entreprise</u>
P. Buggenhout	Président	Milcobel
JM Schevenels	Vice-président	Corman
C. Gilain	Vice-présidente	Inex
B. Bleus	Membre	Chimay
E. Bogaerts	Membre	Limelco
R. Debergh	Membre	Debergh sprl
F. Leroy	Membre	Vitalac
J. Locht	Membre	Laiterie Walhorn
A. Ragon	Membre	Danone
J.M. Thomas	Membre	Laiterie des Ardennes
L. Van Impe	Membre	Olympia
H. Verhaegen	Membre	FrieslandCampina

Groupes de travail

Le Conseil d'administration peut constituer divers groupes de travail. Ces derniers préparent les points de vue de la CBL qui ne deviennent formels qu'après approbation par le Conseil d'administration. Chaque entreprise laitière peut déléguer un expert au sein des groupes de travail.

a) *Groupes de travail permanents*

Actuellement, trois groupes de travail permanents sont actifs; ils se réunissent régulièrement. Les membres du groupe de travail désignent un président et éventuellement un vice-président - les deux étant issus de préférence des entreprises - et un secrétaire, de préférence un collaborateur au staff CBL.

— **Groupe de travail CBL Réglementation des denrées alimentaires**

Président : B. Vandewaetere, Nestlé
Secrétaire : K. D'hooghe, CBL

— **Groupe de travail CBL Produits laitiers et Santé**

Président : R. Debergh, CBL
Secrétaire : W. Ooms, CBL

— **Groupe de travail CBL Collecte de lait**

Président : P. Vanhengel, FrieslandCampina
Secrétaire : D. Sunnaert, CBL

b) Groupes de travail Ad hoc

Il s'agit des groupes de travail "Lait de consommation", "Beurre", "Fromage", "Hygiène" et "Exportation". Ces groupes de travail se réunissent uniquement pour préparer la position de la CBL sur des problèmes spécifiques dans les sous-domaines respectifs. La présidence n'est pas toujours fixée de manière formelle. Le secrétariat est assumé par des collaborateurs de la CBL.

DEFENSE DES INTERETS SUR LE PLAN INTERNATIONAL

La CBL défend les intérêts de l'Industrie laitière belge au niveau international. A cet effet, la CBL est membre de la European Dairy Association (EDA). La CBL participe aux activités de nombreux groupes de travail EDA. Notre pays est également représenté dans le Board de la EDA. Au plan mondial, la CBL est membre de la Fédération Internationale de Laiterie via le Comité belge de la FIL.

ACTIVITES ET OCTROI DE SERVICES DE LA CBL

Un document reprenant l'aperçu des services compris dans l'affiliation CBL est disponible au secrétariat.

1.5. ACTION REGIONALE

L'action régionale est définie par les 2 comités de gestion régionaux. Il n'existe pas de groupes de travail à ce niveau.

– CBL - WALLONIE

Le Comité de gestion de CBL-Wallonie est composé comme suit :

<u>Membres</u> (11.06.2010)	<u>Function</u>	<u>Entreprise</u>
J.M. Schevenels	Président	Corman
J. Locht	Membre	Walhorn
J.M. Thomas	Membre	Laiterie des Ardennes

Toutes les entreprises qui ont leur siège principal ou un site d'exploitation en Wallonie participent également au Comité de gestion de CBL-Wallonie.

Secrétaire: D. Sunnaert

– BCZ - VLAANDEREN

Le Comité de gestion de BCZ-Vlaanderen est composé comme suit.

<u>Membres</u> (11.06.2010)	<u>Function</u>	<u>Entreprise</u>
C. Gilain	Président	Inex
L. Van Impe	Vice-président	Olympia
E. Bogaerts	Membre	Limelco
P. Buggenhout	Membre	Milcobel
K. Geeraert	Membre	Danone
B. De Geest	Membre	Yakult Belgium
F. Leroy	Membre	Vitalac
J. Stockman	Membre	MIK – Pur Natur
H. Verhaegen	Membre	FrieslandCampina

Secrétaire: K. D'hooghe

SITUATION ECONOMIQUE DANS LE SECTEUR LAITIER EN 2009 - PERSPECTIVES POUR 2010

2.1. MONDE

2.1.1. Croissance plus lente de la production globale de lait

Un ralentissement de la croissance de la production laitière mondiale est attendu pour 2009. La production a diminué dans de très nombreuses régions suite à la baisse des prix du lait et à la hausse des coûts. La croissance prévue pour 2009 est de 5 millions de tonnes, soit 0,7 %. Ces chiffres sont néanmoins provisoires. Certaines sources font même état d'une légère baisse. En 2008 et 2007, la croissance de la production laitière mondiale s'était déjà affaiblie avec des taux de croissance de respectivement 1,6 et 2,1 %. En 2006, une hausse de 2,5 % avait encore été réalisée. Une hausse un peu plus importante est attendue pour 2010, à savoir + 1,4 %. Entre 1998 et 2008, l'ensemble de la production laitière mondiale a augmenté de 134 millions de tonnes, soit de 24 %. Ceci correspond à une croissance annuelle moyenne de 2,3 %.

Production laitière mondiale par type d'animal

(en millions de tonnes)	1992	2000	2005	2006	2007	2008 (1)	2009 (1)
Lait de vache	461	491	544	557	567	577	580
Lait de buffle	46	67	79	82	87	88	89
Lait de chèvre	10	13	15	15	15	15	15
Lait de mouton	8	8	9	9	9	9	9
Autre	1	1	2	2	2	2	2
TOTAL LAIT	525	579	648	665	679	690	695

(1) Estimation

Source: IDF

2.1.2. Baisse considérable en Chine, hausse en Inde et en Océanie

Selon l'USDA, la production de lait au niveau mondial a légèrement reculé en 2009. Un important recul est observé en Chine. La production de l'UE et celle des USA sont demeurées pratiquement stables. Une progression n'a été réalisée qu'en Amérique du Sud, en Inde et en Océanie. Les pronostics pour **2010** doivent être interprétés avec la prudence nécessaire. En raison de l'actuelle volatilité des prix, il n'est pas facile d'établir des pronostics sur un an, même lorsqu'il s'agit d'évaluer la production. Une hausse de plus de 1 % est attendue pour 2010 en raison surtout du rétablissement opéré en Chine et de la poursuite de la croissance en Inde.

La production laitière **chinoise** a essuyé un sérieux recul en 2009: elle a régressé de près de 20 % ! Ceci s'explique par la méfiance des consommateurs envers la production locale suite au scandale de la mélamine. Un rétablissement partiel au niveau de 2006 est attendu pour 2010. De ce fait, la Chine doit importer davantage. L'Inde, par contre, enregistre une croissance continue de la production de lait de vache.

Aux **USA**, la production laitière a légèrement reculé en 2009 (- 0,3 %). Ceci interrompt la croissance continue enregistrée depuis 2001. Le nombre de vaches a reculé plus fortement, à savoir de 1,2 %. La production laitière par vache a augmenté, atteignant un record de 9.333 kg. Les revenus du lait ont reculé de 30 % à 53,7 milliards USD. Le prix moyen du lait est tombé à 28,51 USD/100 kg, ce qui correspond à 20,44 euros (cours moyen pour 2009 1 euro = 1.3948 USD). Contrairement aux pronostics antérieurs, une légère hausse serait tout de même attendue pour **2010**.

En **Australie**, la production laitière a légèrement augmenté en 2009 après une baisse continue depuis 2002. On estime que cette hausse ne pourra se maintenir en 2010.

Après le recul de 2008 dû à la sécheresse, la production **néo-zélandaise** a de nouveau enregistré une nette hausse en 2009 (+ 9,6 %), atteignant un record de 16,6 milliards de litres. En 2010, la croissance devrait retomber à 2,5 %. La sécheresse des premiers mois de 2010 hypothèque cependant la réalisation de cette croissance. Pour la campagne laitière 2009/10, un prix du lait de 6,10 NZD par kg de matière grasse et de protéine a été annoncé, soit une hausse de 0,40 par rapport à un pronostic antérieur de novembre 2009. Ceci équivaut à un prix du lait de 27,5 euros/100 kg.

Production de lait de vache pour les pays sélectionnés

(en millions de tonnes)	2005	2006	2007 (4)	2008 (4)	2009 (4)
Afrique	24,2	25,5	26,6	27,0	27
Amérique du Nord	88,3	90,3	92,4	94,3	92,9
Amérique du Sud	54,0	55,0	55,2	56,2	56,5
Asie (1)	75,4	82,0	87,2	91,0	94,0
Asie-CIS	13,1	13,2	13,3	14,3	14,5
UE-15	120,8	118,4	118,8	120,6	121,0
UE-25	142,7	140,3	140,9	143,0	143,0
UE-27	148,9	146,9	147,1	149,0	150,0
Autre PECO	3,8	3,7	3,8	3,8	3,8
UE-CIS	52,0	52,0	52,5	52,5	52,0
Autre EU Occ. (2)	5,6	5,6	5,7	5,8	5,8
Océanie (3)	25,6	25,3	24,4	25,4	25,9
TOTAL	490,9	499,5	508,2	519,3	522,4
MONDE	544,0	557,4	566,9	576,5	580,0

(1) Basé sur les livraisons

(2) Fin d'année le 30 juin de l'année

(3) Fin d'année le 30 mai de l'année

(4) Estimation

Source: USDA

2.1.3. Après avoir touché le fond, les prix sur le marché mondial ont repris durant les derniers mois de 2009

La baisse spectaculaire des prix enregistrée en 2008 s'est maintenue en 2009 jusqu'au début du quatrième trimestre. Les prix des produits laitiers ont ensuite amorcé une reprise. L'effondrement des prix résultait de ce qui suit:

- La crise économique avait entraîné un ralentissement important de la croissance économique de sorte que la demande en produits laitiers avait augmenté beaucoup moins vite
- Dans certains segments du marché, les effets de la contraction de la demande sont demeurés tangibles en raison des prix élevés de 2007
- La production laitière a réagi avec beaucoup de retard à la baisse des prix

De 3.075 USD/tonne en octobre 2008, le prix du **beurre** sur le marché mondial est tombé à 1.875 USD en janvier 2009 et il s'est maintenu à ce faible niveau jusqu'à la fin de l'été 2009. Une reprise s'est alors amorcée avec 2.600 en octobre, puis 3.700 en janvier 2010. La volatilité est énorme : en 6 mois, le prix a doublé. En 2010, la hausse des prix s'est poursuivie pour atteindre 4.350 USD. La reprise étonnante observée durant le dernier trimestre 2009 serait partiellement due à l'achat par l'Inde d'importants volumes de butteroil néo-zélandais. En outre, les acheteurs de beurre au niveau mondial auraient anticipé des prix plus faibles encore et démantelé les stocks. La plupart des acheteurs ne s'étaient pas encore suffisamment approvisionnés au moment des premiers signes de la hausse des prix.

L'évolution du prix de la **poudre de lait écrémé et entier** a connu la même évolution dans le temps en 2009. La hausse des prix de la poudre de lait en fin d'année a été beaucoup moins prononcée que celle du beurre. De 1.650 début 2009, le prix de la poudre de lait écrémé a atteint 2.700 USD/tonne fin 2009. En ce qui concerne les prix de la poudre de lait entier, les valeurs de début et de fin d'année se sont élevées respectivement à 1.700 et 3.100 USD/tonne.

Après la baisse continue de la valeur du dollar US durant la période 2001-2008, le cours de la monnaie américaine a repris en 2009. La valeur du dollar a augmenté en moyenne de 5 % en 2009 et cette hausse s'est poursuivie au cours du premier trimestre de 2010. La dépréciation de l'euro a profité aux exportations européennes de produits laitiers.

Il est extrêmement difficile de prédire les futures évolutions de prix. D'une part, la volatilité a considérablement augmenté sur le marché laitier et, d'autre part, les évolutions sur le marché des matières premières tout comme sur les marchés financiers sont désormais particulièrement imprévisibles.

Prix sur le marché mondial (USD/tonne f.o.b.) (1)

(troisième trimestre)	Beurre	Cheddar	Poudre de lait écrémé	Poudre de lait entier
1986	800-1.100	1.000-1.100	680-720	900-1.050
1990	1.250-1.400	1.575-1.800	1.100-1.425	1.250-1.400
1991	1.450-1.550	1.550-2.100	1.450-1.550	1.440-1.575
1992	1.350-1.800	1.800-2.200	1.800-2.170	1.750-2.100
1993	1.350-1.550	1.800-2.150	1.400-1.650	1.350-1.650
1994	1.150-1.800	1.650-2.100	1.500-1.900	1.475-1.750
1995	1.600-2.350	1.950-2.430	1.800-2.250	1.750-2.400
1996	1.650-2.500	2.150-2.500	1.600-2.200	1.700-2.300
1997	1.475-2.200	2.250-2.700	1.575-1.950	1.650-2.020
1998	1.800-2.000	2.025-2.450	1.300-1.525	1.750-1.850
1999	1.200-1.850	1.800-2.000	1.150-1.500	1.350-1.650
2000	1.450-1.500	1.800-1.950	1.900-2.200	1.850-2.120
2001	1.250-1.400	2.100-2.450	1.870-2.150	1.900-2.100
2002	990-1.100	1.550-1.650	1.125-1.225	1.150-1.240
2003	1.400-1.475	1.850-2.000	1.600-1.675	1.650-1.725
2004	1.900-2.000	2.750-2.950	2.000-2.150	2.100-2.250
2005	1.975-2.075	3.000-3.250	2.175-2.275	2.175-2.275
2006	1.625-1.750	2.500-2.700	2.150-2.225	2.150-2.250
2007	3.150-3.675	4.550	4.950-5.225	4.775-5.200
2008	3.625-3.900	4.825	3.150-3.350	3.825-4.025
2009	2.100	2.675	2.075	2.225
2010 (2)	3.575-3.875	3.775	2.600-2.875	3.150-3.375
Avril '10 (3)	4.200-4.500	3.900	3.100-3.400	3.650-4.000

(1) Valeur dollar US par année civile:

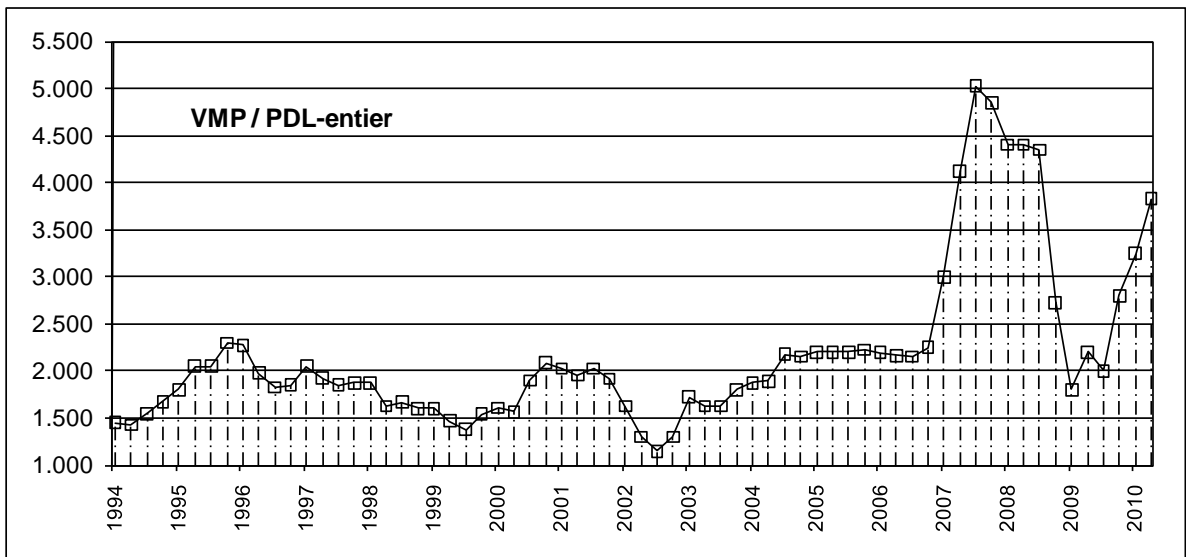
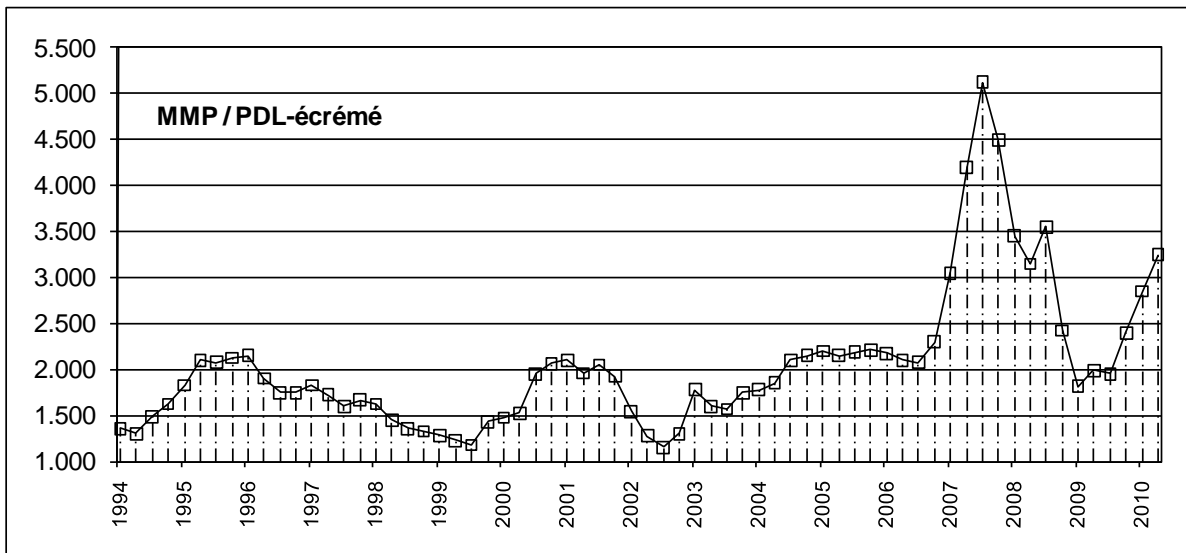
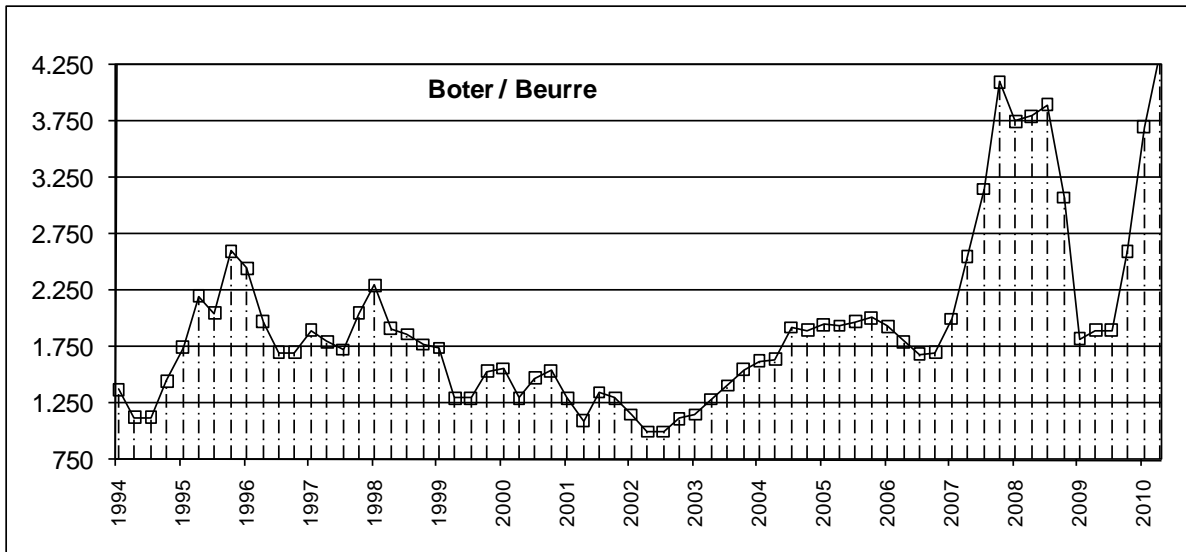
1991: 34,18 FB, 1992: 32,12 FB, 1993: 34,57 FB, 1994: 33,43 FB,
 1995: 29,51 FB, 1996: 30,96 FB, 1997: 36,22 FB, 1998: 36,34 FB,
 1999: 0,9383 € ou 37,85 FB, 2000: 1,0821 € ou 43,65 FB,
 2001: € 1,123 of BF 45,32, 2002: € 1,0609 , 2003: € 0,8858 , 2004: € 0,8051 ,
 2005: € 0,8046 , 2006: € 0,7974 , 2007: € 0,7262, 2008: € 0,6833, 2009 (2): € 0,7679

(2) Premier trimestre

(3) Estimation

Source: ZMP et DIN Consultancy (pour Cheddar)

Wereldzuivelmarkt - Gemiddelde prijzen 1994-2009
Marché laitier mondial - Prix moyens 1994-2009



Bron/Source: ZMP
 (1) F.O.B. West-Europese havens / F.O.B. ports Europe occidentale

2.1.4. Reconstitution des stocks

Situation des stocks mondiaux (au 31 décembre) (1)

(1.000 tonnes)	1990	1995	2000	2005	2007	2008	2009
BEURRE							
UE-12, UE-15, UE-25, UE-27 (2)	331	145	123	219	50	53	130
USA	130	10	10	25	64	54	64
Australie	20	8	20	2	4	21	33
Nouvelle-Zélande	85	130	75	49	17	73	66
...							
TOTAL (3)	727	367	339	357	164	—	—
POUDRE DE LAIT ECREME							
UE-12, UE-15, UE-25, UE-27 (2)	500	66	100	58	0	0	280
USA	90	40	300	—	—	112	82
Australie	6	16	4	4	26	52	60
Nouvelle-Zélande	24	34	49	80	8	55	53
TOTAL (4)	828	325	628	207	40	—	—

(1) Stocks publics et stocks privés, provisoire

(2) A partir de 1995 UE-15. A partir de 2004 UE-25. A partir de 2007 UE-27.

(3) Europe occidentale, Europe de l'Est, ex-URSS, Amérique du Nord, Amérique du Sud, Afrique du Sud, Japon, et Océanie

(4) Avant 2002: voir (3). A partir de 2002 et 2003: Europe occidentale, Russie, Mexique, USA, Amérique du Sud, Chine et Océanie. A partir de 2004: Europe occidentale, Russie, Mexique, Amérique du Sud, Chine et Océanie

Source: CNIEL et USDA

En 2009, les stocks européens de poudre de lait écrémé et de beurre ont considérablement augmenté. Le système d'intervention avait été instauré comme filet de protection contre l'extrême faiblesse des prix. Les stocks ont plutôt reculé dans d'autres régions du monde.

2.1.5. Commerce mondial en augmentation

Grâce aux bons résultats du quatrième trimestre, le commerce mondial a augmenté en 2009 pour tous les produits laitiers. La hausse est de 10 % ou plus pour le beurre et la poudre de lait, le commerce en fromage a augmenté de 4 %. Tout ceci s'est opéré en dépit de la crise économique mondiale.

Le commerce mondial en **fromage** a augmenté de quelque 4 % en 2009. L'UE est parvenue à maintenir sa part de marché. Les exportations néo-zélandaises ont augmenté de 18 %, tandis que les exportations des USA ont considérablement reculé. L'Egypte, le Brésil et l'Algérie ont particulièrement intensifié leurs importations de fromage. Avec plus de 5.000 tonnes supplémentaires, la Chine a également importé quelque 40 % de fromage en plus qu'en 2008. Les exportations de fromage vers la Russie ont reculé de 5 %, soit de 13.000 tonnes. Un recul des exportations vers les USA et l'Arabie saoudite a également été observé.

Les échanges mondiaux en **beurre et en butteroil** ont progressé de 13 %. Cette progression s'est essentiellement produite en Océanie. Les exportations européennes ont légèrement diminué, tandis que les exportations de beurre US ont reculé de près de 70 %. Ces exportations avaient doublé en 2008. Les hausses des importations de beurre ont été les plus fortes en Egypte, en Inde et en Chine.

L'Inde a multiplié ses importations par dix (+ 25.000 tonnes) et les importations chinoises ont doublé (+ 16.500 tonnes).

Dans le secteur de la **poudre de lait entier** également, la Nouvelle-Zélande (+32 %) prend entièrement à son compte la hausse des transactions commerciales. Après avoir fortement augmenté en 2008, les exportations européennes ont reculé de 5 %. Après une hausse spectaculaire des exportations belges en 2008 (+ 80 %), celles-ci ont reculé de 17 %. La Belgique réalise 5 % des échanges mondiaux en poudre de lait entier. Après les Pays-Bas et le Danemark, la Belgique est la troisième exportatrice européenne de poudre de lait entier. Les transactions vers la Chine ont augmenté de façon spectaculaire en 2009, à savoir de 123.000 tonnes ou 175 %. La Chine devient ainsi le premier pays importateur avec 190.000 tonnes. La NZ surtout a tiré parti de la hausse de la demande chinoise. L'UE est également parvenue à vendre des volumes beaucoup plus importants en Chine. En outre, les importations des Emirats Arabes Unis ont doublé (+ 38.000 tonnes) tandis que l'Algérie a également augmenté ses importations de 12 % ou 19.000 tonnes. La NZ occupe une place de plus en plus importante sur le marché algérien aux dépens de l'UE. Après avoir doublé l'année précédente, les importations vénézuéliennes sont retombées au niveau de 2007. Le Venezuela est le troisième importateur mondial.

En 2009, les transactions mondiales en **poudre de lait écrémé** ont augmenté de quelque 10 %. Les principales hausses ont été observées en NZ (+ 69 %), dans l'UE (+31 %) et en Australie (+33 %). Les transactions ont reculé de 36 % aux USA. Elles ont augmenté de 53 % dans notre pays qui représente 5 % du commerce mondial. Aux Pays-Bas, les transactions ont augmenté de 90 % et ce pays se classe en deuxième position. Les importations chinoises ont elles aussi enregistré une hausse spectaculaire.

Commerce mondial des produits laitiers
Commerce intra UE non compris

(1.000 tonnes)	1980	1990	2000	2005	2007	2008 (1)	2009 (1)
BEURRE & BUTTEROIL							
UE	593	259	175	311	211	150	143
Autres pays	357	550	0	529	589	600	707
TOTAL	950	809	175	840	800	750	850
Part de l'UE (%)	62,4	32,0	100,0	37,0	26,4	20,0	16,8
POUDRE LE LAIT ECREME							
UE	578	330	357	189	201	177	227
Autres pays	417	601	976	911	899	1.073	1.153
TOTAL	995	931	1.333	1.100	1.100	1250	1380
Part de l'UE (%)	58,1	35,4	26,8	17,2	18,3	14,2	16,4
POUDRE DE LAIT ENTIER							
UE	524	502	575	486	364	491	450
Autres pays	190	384	840	1.194	1.216	1.189	1.400
TOTAL	714	886	1.415	1.680	1.580	1680	1850
Part de l'UE (%)	73,4	56,7	40,6	28,9	23,0	29,2	24,3
FROMAGE							
UE	307	451	458	546	594	555	576
Autres pays	403	436	781	904	735	735	735
TOTAL	710	887	1.239	1.450	1.530	1400	1450
Part de l'UE (%)	43,2	50,8	37,0	37,7	38,8	39,6	39,7

(1) Provisoire/Estimation
Source: ZMB

2.2. UNION EUROPEENNE

2.2.1. Les livraisons de lait ne suivent pas les majorations des quotas

Livraisons de lait par Etat membre (année calendrier)

(1.000 tonnes)	2005	2006	2007	2008	2009	% 09/08	2010 (1)
Belgique	3.022	3.013	3.070	3.050	3.150	3,3	3.150
Danmark	4.451	4.492	4.484	4.580	4.740	3,5	4.750
Allemagne	27.380	26.830	27.321	27.466	28.248	2,8	28.300
Grèce	735	770	703	690	684	-0,9	700
Espagne	5.940	5.790	5.716	5.850	5.827	-0,4	5.700
France	23.353	22.867	22.945	23.819	22.843	-4,1	22.900
Irlande	5.060	5.235	5.242	5.102	4.845	-5,0	5.000
Italie	10.897	10.920	10.839	11.100	11.000	-0,9	11.200
Luxembourg	258	254	259	265	271	2,3	270
Pays-Bas	10.479	10.657	10.799	11.295	11.385	0,8	11.550
Autriche	2.619	2.673	2.661	2.701	2.709	0,3	2.720
Portugal	1.911	1.851	1.836	1.890	1.869	-1,1	1.850
Finlande	2.362	2.348	2.293	2.254	2.281	1,2	2.250
Suède	3.163	3.130	2.986	2.953	2.926	-0,9	2.850
Royaume Uni	14.038	13.920	13.647	13.354	13.219	-1,0	13.300
10 nouveaux EM de l'élargissement de 2004							
Tchéquie	2.681	2.680	2.689	2.680	2.610	-2,6	2.600
Estonie	571	606	593	614	592	-3,6	600
Chypre	145	138	144	151	149	-1,3	150
Lettonie	502	592	631	634	594	-6,3	600
Lituanie	1.202	1.297	1.350	1.370	1.274	-7,0	1.300
Hongrie	1.695	1.565	1.555	1.600	1.500	-6,3	1.500
Malte	42	41	41	40	40	0,0	40
Pologne	8.612	8.524	8.467	8.824	9.112	3,3	9.100
Slovénie	507	511	530	524	524	0,0	520
Slovaquie	968	962	964	946	856	-9,5	900
2 nouveaux EM de l'élargissement de 2007							
Bulgarie	830	789	758	681	568	-16,6	570
Roumanie	1.068	1.107	1.144	1.123	983	-12,5	1.000
UE-27	134.491	133.562	133.667	135.556	134.799	-0,6	135.370
UE-25	132.593	131.666	131.765	133.752	133.248	-0,4	133.800
UE-15	115.668	114.750	114.801	116.369	115.997	-0,3	116.490
Nouveaux EM-10	16.925	16.916	16.964	17.383	17.251	-0,8	17.310

(1) Estimation
Source: ZMB

En dépit d'une nouvelle hausse des quotas de 1% intervenue en avril 2009, complétée par une réduction de moitié du facteur pour la correction matière grasse, les livraisons de lait effectuées dans l'UE-27 en 2009 ont diminué de 0,6%. Une nette augmentation au cours des mois d'avril à juillet a été compensée par des livraisons plus faibles pendant le reste de l'année calendrier. Sur base annuelle, les livraisons effectuées dans l'UE-27 ont diminué de 750 millions de litres. Les baisses les plus prononcées se sont produites en Bulgarie et en Roumanie et dans une série d'autres Etats membres de l'UE-10. Quelques nettes évolutions se sont également produites dans l'UE-15. C'est ainsi que les livraisons ont diminué de respectivement 4 et 5% en France et en Irlande. La FR n'avait pas distribué la majoration de quota allouée à ses producteurs laitiers. Les hausses les plus marquées sont observées dans notre pays, ainsi qu'au DK, en D et en P.

Les livraisons de lait réalisées durant le premier trimestre 2010 au sein de l'UE-27 sont inférieures de 1,1 % à celles de 2009. Par rapport au premier trimestre 2008, trimestre record, le recul s'élève même à 3%. Pour l'ensemble de l'année calendrier 2010, les pronostics font état d'une légère hausse de 0,5%. Il n'est pas certain que cette légère hausse sera réalisée. De nombreuses vaches ont été abattues dans l'UE-10, ce qui hypothèque une reprise des livraisons de lait à court terme.

Nombre de vaches laitières dans l'UE, recensement de décembre

(1.000 vaches)	1983	2000	2005	2007	2008	2009 (1)	% 09/08	% 09/83
Belgique	984	629	548	524	518	518	0,0	-47,4
Bulgarie			348	336	315	297	-5,7	—
Tchéquie	—	547	437	407	400	384	-4,0	—
Danmark	1003	644	558	551	566	574	1,4	-42,8
Allemagne	8.472	4.564	4.164	4.087	4.229	4.169	-1,4	-50,8
Estonie	—	131	113	104	100	96	-4,0	—
Grèce	225	180	152	150	154	154	0,0	-31,6
Espagne	1.861	1.176	1.018	903	956	922	-3,6	-50,5
France	7.104	4.413	3.895	3.759	3.794	3.673	-3,2	-48,3
Irlande	1.628	1.153	1.101	1.088	1.105	1.105	0,0	-32,1
Italie	3.078	2.172	1.842	1.839	1.831	1.878	2,6	-39,0
Chypre	—	24	25	24	24	24	0,0	—
Lettonie	—	205	185	180	170	166	-2,4	—
Lituanie	—	438	417	405	395	357	-9,6	—
Luxembourg	69	44	41	40	46	42	-8,7	-39,1
Hongrie	—	356	303	268	219	219	0,0	—
Malte	—	9	8	8	7	7	0,0	—
Pays-Bas	2.526	1.505	1.511	1.468	1.509	1.530	1,4	-39,4
Autriche	995	621	538	525	530	533	0,6	-46,4
Pologne	—	3.047	2.755	2.677	2.697	2.585	-4,2	—
Portugal	355	355	324	306	301	275	-8,6	-22,5
Roumanie			1.625	1.573	1.483	1.384	-6,7	—
Slovénie	—	140	120	116	113	113	0,0	—
Slovaquie	—	246	199	180	174	163	-6,3	—
Finlande	650	358	313	296	288	286	-0,7	-56,0
Suède	662	426	391	366	366	354	-3,3	-46,5
Royaume Uni	3.333	2.339	2.011	1.978	1.903	1.857	-2,4	-44,3
UE-27			24.942	24.158	24.193	23.665	-2,2	—
EU-25	—	25.722	22.969	21.161	22.395	21.984	-1,8	—
EU-15	32.945	20.579	18.408	16.792	18.096	17.870	-1,2	-45,8
Nouveaux EM-10	—	5.143	4.561	4.370	4.299	4.114	-4,3	—

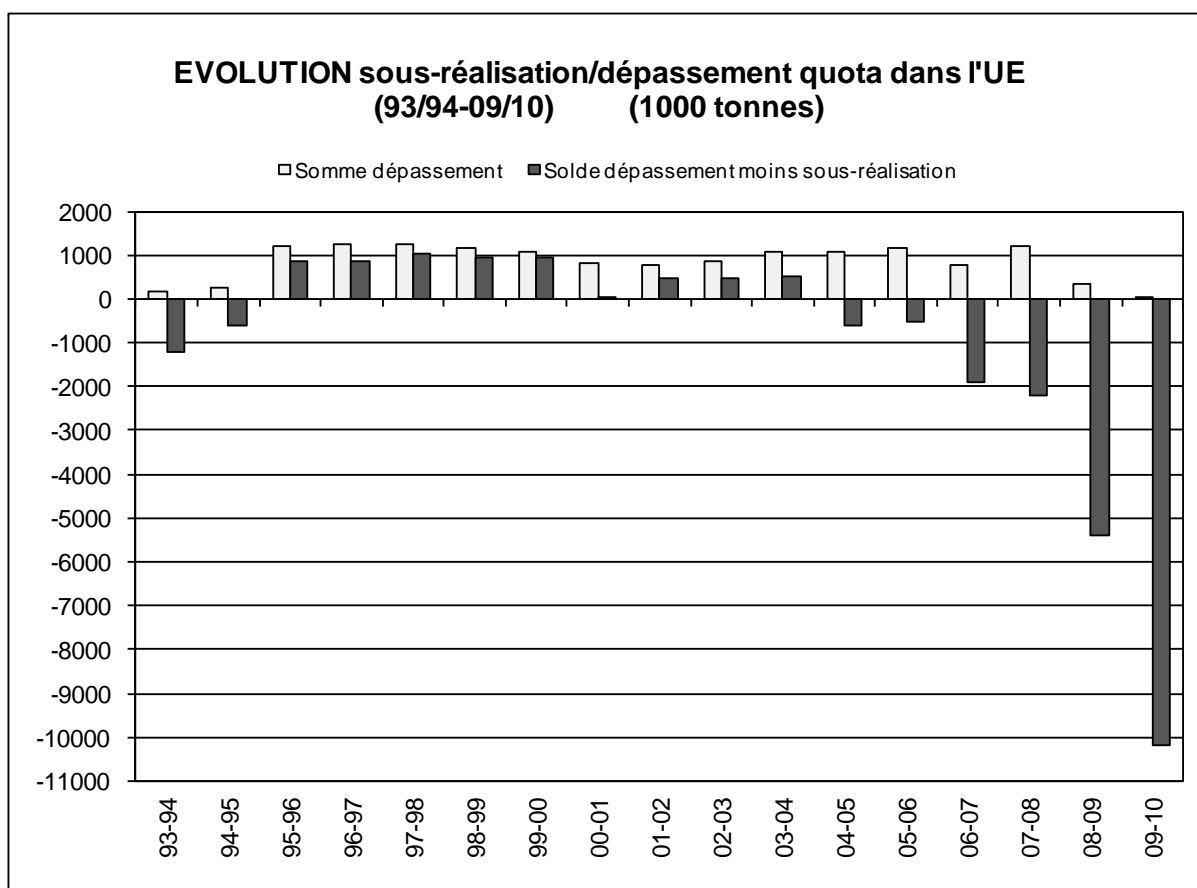
(1) Provisoire

Source: ZMP, Commission européenne à partir de 1997

Le nombre de vaches diminue de plus de 2% en 2009. Ces chiffres correspondent à la tendance des dernières années. Par rapport à 1983, le cheptel laitier a reculé de 46% dans l'UE-15, ce qui correspond à pas moins de 15 millions de vaches laitières en moins. Le démantèlement du cheptel laitier dans l'UE-10 se produit à un rythme beaucoup plus rapide que dans l'UE-15.

2.2.2. Vers une sous-réalisation record du quota en 2009/2010 de 10 milliards de litres !

Après 9 campagnes (de 1995/96 à 2003/04) qui s'étaient soldées par des dépassements du quota européen, le quota alloué en 2004/05 n'avait pas été totalement livré. Depuis, les livraisons restent en deçà du quota. Durant la campagne 2009/10, le quota UE ne sera pas intégralement livré pour la sixième campagne consécutive. Qui plus est, on prévoit une sous-réalisation record de 10 milliards de kg, soit 7%.



Source : DG Agri

Les chiffres officiels portent jusqu'à la fin de la campagne 2008/09. Il en ressort que la sous-réalisation ne cesse de grandir ces dernières années. En 2008/09, les livraisons de lait s'étaient avérées inférieures au quota à raison de 5,4 milliards de kg; en 2007/08, la sous-réalisation était de 2,2 milliards de kg de lait et en 2006/07 la sous-réalisation atteignait 1,9 milliard de kg.

Voici quelques constatations concernant la campagne 2008/09 (dernière campagne pour laquelle nous disposons jusqu'à présent de chiffres définitifs) :

- 22 Etats membres de l'UE-27 ne livrent pas l'intégralité de leur quota, 5 Etats membres sont en dépassement de quota. Dans l'UE-12, seule la Chypre dépasse son quota.

- La sous-réalisation dans l'UE-12, à savoir 7,1%, équivaut à plus du double de la sous-réalisation dans l'UE-15, où 3,2 % du quota n'ont pas été utilisés.
- Pour la première fois depuis des années, ce n'est plus l'Italie qui enregistre le dépassement le plus important (+ 155.000 tonnes), mais bien les Pays-Bas avec 157.000 tonnes. Exprimé en pour cent, le dépassement le plus élevé est également observé aux Pays-Bas.
- UK est le pays qui réalise la sous-réalisation la plus importante (-1.456.000), suivi de la France (- 1.193.000), la Suède (-421.000), la Roumanie (-373.000) et la Hongrie (- 307.000). Une sous-réalisation de plus de 10% est observée dans 8 Etats membres de l'UE-27.

Bilan de la campagne laitière 2008/2009 (en tonnes)

Campagne 2008/2009	Quota disponible	Lait collecté	Correct. m.g.	Collecte corrigée	Transfert Quota	Bilan /quot. 08/09	Bilan %
Belgique	3.387,7	3.110,4	219,2	3.329,6		-58,1	-1,7%
Danemark	4.612,4	4.597,9		4.597,9		-14,5	-0,3%
Allemagne	28.750,2	27.776,5	708,9	28.485,4	-14,0	-264,8	-0,9%
Grèce	835,4	698,8	38,0	736,8		-98,6	-11,8%
Espagne	6.172,7	5.850,6	62,9	5.913,5		-259,2	-4,2%
France	24.742,3	23.259,7	290,0	23.549,7	3,0	-1.192,6	-4,8%
Irlande	5.501,8	5.136,2	226,8	5.363,0		-138,8	-2,5%
Italie	10.412,5	10.561,4	6,1	10.567,5		155,0	1,5%
Luxembourg	278,1	265,9	13,9	279,8		1,7	0,6%
Pays-Bas	11.393,4	11.293,4	257,1	11.550,5		157,1	1,4%
Autriche	2.755,1	2.711,0	77,0	2.788,0	-0,1	32,9	1,2%
Portugal	1.979,1	1.867,9	32,0	1.899,9		-79,2	-4,0%
Finlande	2.486,4	2.251,6		2.251,6		-234,8	-9,4%
Suède	3.415,8	2.994,7		2.994,7		-421,1	-12,3%
Royaume-Uni	14.945,2	13.267,2	221,6	13.488,8		-1.456,4	-9,7%
UE-15	121.668	115.643	2.154	117.796,7	-11,1	-3.871,4	-3,2%
Rép. Tchèque	2.785,4	2.699,3		2.699,3		-86,1	-3,1%
Estonie	650,3	601,0		601,0		-49,3	-7,6%
Chypre	147,0	148,5		148,5		1,5	1,0%
Lettonie	723,4	630,8	30,2	661,0		-62,4	-8,6%
Lituanie	1.674,1	1.367,0	42,0	1.409,0		-265,1	-15,8%
Hongrie	1.920,2	1.567,1	46,0	1.613,1		-307,1	-16,0%
Malte	49,7	39,4		39,4		-10,3	-20,7%
Pologne	9.402,3	9.188,0	128,3	9.316,3		-86,0	-0,9%
Slovaquie	1.049,5	928,1	11,8	939,9		-109,6	-10,4%
Slovénie	568,1	520,3		520,3		-47,8	-8,4%
Bulgarie	912,2	797,8		797,8		-114,4	-12,5%
Roumanie	1.436,4	1.063,1		1.063,1		-373,3	-26,0%
UE-12	21.318,6	19.550,4	258,3	19.808,7	0,0	-1.509,9	-7,1%
UE-27	142.986,7	135.193,6	2.411,8	137.605,4	-11,1	-5.381,3	-3,8%

(*) Bilan = collecte corrigée - quantité disponible. Un bilan > 0 = dépassement. Un bilan < 0 = sous-réalisation
Source : AM/ZMB

2.2.3. Nouvelle baisse importante du nombre d'exploitations laitières dans l'UE

Livraisons de l'exploitation laitière moyenne au sein des Etats membres de l'UE

Année 2008	Exploitations laitières		Livraison moyenne	
	nombre	évolution (%)	tonnes	évolution (%)
Belgique	11.041	-5,4%	282	6,0%
Danemark	4.523	-8,2%	1.017	11,4%
Allemagne	94.077	-4,3%	295	4,8%
Grèce	5.056	-10,2%	138	8,9%
Espagne	23.580	-7,1%	248	7,5%
France	87.189	-6,7%	267	6,1%
Irlande	20.542	-1,4%	250	-0,4%
Italie	39.209	-4,1%	269	2,0%
Luxembourg	868	-2,5%	306	4,8%
Pays-Bas	19.968	-2,0%	566	4,9%
Autriche	41.889	-3,7%	65	4,9%
Portugal	9.990	-8,7%	187	11,0%
Finlande	12.822	-8,5%	176	8,3%
Suède	6.836	-12,8%	438	16,4%
Royaume-Uni	16.495	-4,9%	804	2,7%
UE-15	394.085	-5,3%	293	5,3%
Tchéquie	2.476	-3,7%	1.090	3,9%
Estonie	1.036	-9,9%	580	12,2%
Chypre	219	-0,9%	678	2,5%
Lettonie	16.097	-15,4%	39	18,1%
Lituanie	54.904	-11,4%	25	14,2%
Hongrie	3.636	-2,0%	431	-4,1%
Malte	135	-5,6%	292	4,1%
Pologne	188.745	-8,5%	49	14,5%
Slovaquie	652	-2,0%	1.423	-1,7%
Slovénie	7.964	-4,7%	65	3,4%
Bulgarie	85.899	-1,2%	9	6,2%
Roeménie	179.079	-20,9%	6	43,3%
UE-12	540.842	-12,4%	36	16,9%
UE-27	934.927	-9,5%	145	10,7%

Evolution par rapport à 2007

Source: Commission européenne

Le recul du nombre d'exploitations laitières se poursuit à un rythme effréné dans l'UE-27. Cependant, la baisse enregistrée dans l'UE-15 est légèrement inférieure à celle de l'année précédente (- 5,8%). Le recul enregistré dans notre pays équivaut au recul moyen observé dans l'UE-15. Dans l'UE-12, l'abandon de la profession est deux fois plus rapide. Ceci est surtout dû à l'important recul en Roumanie, mais le recul est également prononcé en Pologne et dans les 3 Etats Baltes.

La Belgique occupe toujours la septième place au classement de l'UE-15. Les livraisons de lait moyennes réalisées en 2009 dans notre pays sont légèrement inférieures à la moyenne pour l'UE-15.

2.2.4. Stagnation de la consommation intérieure : arrêt du moteur fromage

Les effets de la crise ont été perceptibles en 2009 : la consommation intérieure est en stagnation. Après des années de croissance continue, le moteur fromage s'est arrêté. La consommation de lait concentré et de poudre de lait recule. La consommation de lait de consommation, de beurre et surtout de produits laitiers frais enregistre une légère hausse.

La production de **lait de consommation** demeure généralement stable. La production a légèrement augmenté en 2009, annulant ainsi complètement le petit recul de 2008. Etant donné que l'UE exporte peu de lait de consommation vers les pays tiers, l'évolution de la production reflète fidèlement l'évolution de la consommation.

La consommation de **fromage** est en stagnation. Après une croissance annuelle moyenne de plus de 1,5% en 2005 et 2006 et d'environ 1% en 2007 et en 2008, le moteur fromage s'est arrêté en 2009. La consommation par habitant dans l'UE-27 est en légère baisse, elle recule en effet de 17,8 à 17,7 kg. Les exportations de fromage vers les pays tiers ont augmenté de 20.000 tonnes. La baisse progressive limitée des importations s'est poursuivie. Finalement, la production UE est restée stable. L'excédent d'exportation a augmenté à près de 500.000 tonnes. Avant l'accord OMC de 1995, l'excédent atteignait 444.000 tonnes.

Une reprise de la croissance de la consommation de fromage, bien que très limitée (0,5%), est attendue pour 2010 dans l'UE-27. La production pourrait augmenter de 1% suite à une nouvelle hausse des exportations.

La production de **beurre** a diminué de 2%. Les importations et les exportations sont restées stables après un recul considérable en 2008. Alors que les stocks avaient augmenté de 50.000 tonnes en 2008, ils ont cette fois reculé de 5.000 tonnes. La consommation de beurre a augmenté de près de 1%. En raison de la mise à zéro des aides octroyées dans le cadre des différents programmes de vente interne, la consommation assortie d'aides a totalement disparu au cours de 2007. On craint que la consommation ne puisse se maintenir en 2010.

La production de **poudre de lait écrémé** a augmenté de quelque 6%. La baisse de 2008 est ainsi annulée. La production supplémentaire a été exportée dans sa quasi totalité. Certes, les stocks ont à nouveau augmenté dans une mesure importante. L'affectation à l'alimentation humaine a diminué, tandis que l'énorme baisse de l'utilisation de poudre de lait écrémé dans les aliments-veaux a pris fin.

Utilisation de poudre de lait écrémé dans les aliments pour veaux (Règ. 2799/1999)

Année	PDL écrémé	Année	PDL écrémé
(1.000 tonnes)			
1990	766	2004	413
1998	472	2005	362
1999	498	2006	322
2000	476	2007	16
2001	335	2008	0,06
2002	436	2009	0
2003	425		

Source: ZMP et Commission européenne (Rapport intervention) à partir de 1999

La production de **poudre de lait entier** a fortement diminué. Les stocks ont été démantelés. En hausse continue depuis des années, la consommation intérieure a cette fois diminué.

Production et utilisation de produits laitiers dans l'UE-15 et l'UE-27

(1.000 tonnes)	1995 UE-15	2005 UE-25	2007 EU-27	2008 (1) EU-27	2009 (1) EU-27	% 09/08 EU-27	2010 (1) EU-27
BEURRE							
Production (a)	1.827	2.137	2.110	2.090	2.050	-1,9	2.040
Importations	72	86	85	65	62	-4,6	70
Exportations	228	342	211	147	143	-2,7	190
Modification des stocks	-32	-59	-10	50	-5	-110,0	-45
Utilisation	1.703	1.940	1.994	1.958	1.974	0,8	1.965
- consom. non subventionnée	1.219	1.462	1.840	1.958	1.974	0,8	1.965
- consom. subventionnée	484	478	154	0	0	—	0
FROMAGE							
Production (b)	6.607	8.584	8.978	9.035	9.030	-0,1	9.120
Importations	84	102	94	89	84	-5,6	90
Exportations	528	546	594	555	576	3,8	600
Extra - fromage fondu		+262	+265	+255	+250	-2,0	+250
Utilisation	6.153	8.402	8.723	8.814	8.818	0,0	8.860
CONCENTRE							
Production	1.300	1.181	1.135	1.120	1.100	-1,8	—
Importations	0	1	2	8	0	-100,0	—
Exportations	338	200	228	224	223	-0,4	—
Modification des stocks	+5	0	0	0	0	—	—
Utilisation	957	982	909	904	877	-3,0	—
POUDRE DE LAIT NON ECREME							
Production	946	858	775	878	768	-12,5	850
Importations	8	2	2	2	2	0,0	2
Exportations	596	490	362	481	451	-6,2	480
Modification des stocks	+5	0	30	10	-55	-650,0	0
Utilisation	353	370	385	389	374	-3,9	372
POUDRE DE LAIT ECREME							
Production	1.270	1.114	1.090	1.040	1.100	5,8	1.040
Importations	43	7	6	6	6	3,4	5
Exportations	376	194	199	179	227	26,8	250
Modification des stocks	-100	-43	+26	+92	+109	18,5	+10
Utilisation	1.036	970	870	775	770	-0,6	785
- consom. non subventionnée	442	600	625	625	610	-2,4	610
- aliments-veaux	594	370	245	150	160	6,7	175
LAIT DE CONSOMMATION							
Production	29.763	33.609	33.746	33.696	33.800	0,3	33.900
PRODUITS FERMENTES							
Production	—	8.920	9.600	9.800	9.900	1,0	10.000

(1) Provisoire/Estimation

(a) Y compris butteroil, converti en beurre

(b) Y compris lait battu.

—: non disponible

Source: AM/ZMP

2.2.5. Politique laitière

Le 26 juin 2003, le Conseil agricole de l'UE a décidé de réformer radicalement la politique laitière européenne. Le MTR comprenait notamment les importants éléments suivants:

- Baisse des prix d'intervention
- Limitation de l'intervention publique pour le beurre et la poudre de lait écrémé
- Prolongation des quotas jusqu'au 31 mars 2015 et majoration
- Compensation de revenu pour les producteurs laitiers, dé耦plée à partir du 31.03.2007
-

Vous trouverez ci-dessous l'évolution des prix d'intervention pour le beurre et la poudre de lait écrémé.

Prix d'intervention à partir de (euro/100 kg)	Réforme	
	Beurre	PLE
01.07.1995	328,20	205,52
01.07.2004	305,23	195,24
01.07.2005	282,44	184,97
01.07.2006	259,52	174,69
01.07.2007	246,39	174,69
Indice 01.07.2007 (01.07.03 = 100)	75,1	85,0

Les prix d'intervention pour le lait écrémé en poudre repris au tableau ci-dessus valent pour une teneur minimale en matière protéique fixée à 35,6% de l'extrait sec non gras. Au 1er janvier 2008, la Commission a autorisé une standardisation à 34% de la teneur en protéines des poudres de lait et la qualité d'intervention a été fixée à ce niveau. Par conséquent, le prix d'intervention pour le lait écrémé en poudre a été adapté à 169,80 euros.

La garantie de prix offerte par le mécanisme d'intervention est limitée dans le temps et à des quantités précises.

Le mécanisme d'intervention pour le beurre est instauré de la même façon que pour la poudre de lait écrémé:

- Un plafond est fixé et une fois ce plafond atteint, soit l'intervention est arrêtée, soit un système d'adjudications permettant d'abaisser davantage le prix d'intervention est instauré.
- La période d'intervention est limitée : 1er mars – 31 août.

Depuis 2008, le plafond pour l'achat de beurre en intervention s'élève à 30.000 tonnes. Le beurre est acheté à 90% seulement du prix d'intervention. Le plafond pour la poudre de lait écrémé est maintenu à 109.000 tonnes.

Vu la mauvaise situation du marché laitier en 2009, la Commission a décidé de prolonger l'intervention publique pour le beurre et la poudre de lait écrémé jusqu'après le 31 août 2009. Mais en raison de l'absence du Parlement européen (due aux élections), ceci est intervenu en deux étapes. Un premier Règlement a été accepté dans l'extrême urgence. Celui-ci prolongeait l'intervention de 3 mois, du 1er septembre au 30 novembre 2009. En novembre 2009, un deuxième Règlement a été publié, il prolongeait la période d'intervention 2009 pour le beurre et la poudre de lait écrémé jusqu'au 28 février 2010, soit la date d'ouverture de la période d'intervention 2010. Ce Règlement prévoit aussi la possibilité d'une nouvelle prolongation via une procédure d'adjudication publique, après le 31 août 2010, au besoin jusqu'au 28 février 2011.

Prolongation et majoration des quotas laitiers

Le MTR a prolongé les quotas de 7 campagnes, à savoir jusqu'au 31.03.2015. Les quotas seront ensuite supprimés. Pour les anciens Etats membres, le MTR a prévu 3 majorations annuelles du quota total (livraisons aux laiteries et vente directe) de 0,5 % et ce, à partir du 1er avril 2006. En mars 2008, le Conseil a décidé d'augmenter à nouveau le quota de tous les Etats membres à raison de 2%.

En novembre 2008, il a été décidé dans le cadre du Health Check, d'augmenter le quota de 1% par an en 2009, 2010, 2011, 2012 et pour la campagne 2013/2014. L'objectif est de préparer la sortie du régime des quotas laitiers d'ici 2015. Il a été décidé au 1^{er} avril 2009 de réduire de moitié le coefficient de correction MG (de 0,18 à 0,09) pour les producteurs laitiers dont la teneur moyenne en MG des livraisons est supérieure à leur référence. Pour la Belgique, cela signifie qu'une quantité supplémentaire de lait de 3,6 % peut être livrée.

Le quota total (livraisons laiteries et ventes directes) pour la campagne 2010/2011 s'élève à 3.496.177 tonnes.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution du quota dans notre pays.

	Quota belge	Changement	
	tonnes	%	tonnes
2004/2006	3.310.431	—	—
2006/2007	3.326.983	+ 0,5	+ 16.552
2007/2008	3.343.535	+ 0,5	+ 16.552
2008/2009	3.427.289	+ 2,5	+ 83.754
2009/2010	3.461.562	+ 1,0	+ 34.273
2010/2011	3.496.177	+ 1,0	+ 34.615
Total		+5,6	+ 185.746

Le prix indicatif du lait ayant été supprimé, le superprélèvement ne peut plus être défini comme un pourcentage du prix indicatif et le montant de ce prélèvement doit être fixé séparément. Le superprélèvement s'élève à 27,83 euros/100 kg depuis 2007.

Aide au programme "lait aux écoles"

Après avoir été élargie une première fois en 2008, la liste des produits entrant en considération pour le programme européen "Lait aux écoles" a de nouveau été revue en 2009.

Ces produits sont classés en 5 catégories pour lesquelles le montant de l'aide diffère:

° Catégorie I (18,15 euros/100 kg)

- Lait traité thermiquement
- Lait traité thermiquement (auquel du chocolat ou du jus de fruits a été ajouté ou qui est aromatisé, contenant au moins 90% de lait traité thermiquement et un maximum de 7% de sucre ajouté et/ou de miel)
- Produits laitiers fermentés avec ajout ou non de jus de fruits, aromatisé ou non, contenant au moins 90% de lait traité thermiquement et un maximum de 7% de sucre ajouté et/ou de miel)

° Catégorie II (16,34 euros/100 kg) : Produits à base de lait, aromatisés ou non, avec ajout ou non de jus de fruits, fermentés ou non, contenant au moins 75% de lait traité thermiquement et un maximum de 7% de sucre ajouté et/ou de miel)

- ° Catégorie III (54,45 euros/100 kg) : fromages traités et frais contenant maximum 10 % d'ingrédients non laitiers
- ° Catégorie IV (163,14 euros/100 kg) : Grana Padano et Parmigiano-Reggiano
- ° Catégorie V (138,85 euros/100 kg) : Autres types de fromage contenant maximum 10 % d'ingrédients non laitiers.

Décisions dans le cadre du Health Check

Le 20 novembre 2008, un accord sur le Health Check de la Politique Agricole Commune a été trouvé. Les principaux éléments sont repris ci-dessous.

- "Soft landing" : afin de préparer la sortie du régime des quotas laitiers (disparition prévue en 2015), une augmentation du quota laitier européen de 1 % par an en 2009, 2010, 2011, 2012 et pour la campagne 2013/2014 a été acceptée.
- Evaluations intermédiaires : 2 rapports intermédiaires de la Commission évalueront la situation du secteur au plus tard en décembre 2010 et décembre 2012. Dans le cadre de ces évaluations, l'élargissement du quota pourra être revu.
- Réduction de moitié du coefficient de correction matière grasse : à partir de la campagne 2009/2010, le coefficient de correction MG est réduit de 0,18 à 0,09 pour les producteurs laitiers belges dont la teneur moyenne en MG des livraisons est supérieure à la référence. Pour les autres, le coefficient de 0,18 reste inchangé.
- Aide au stockage privé du beurre : le système actuel est maintenu. Un système d'adjudication ne sera pas mis en place.
- Les mesures d'intervention en vigueur dans le secteur laitier sont maintenues, les quantités maximales étant fixées à 30.000 tonnes pour le beurre et 109.000 tonnes pour la poudre de lait écrémé.
- Le taux de modulation (transfert de fonds de l'aide directe vers l'aide au développement rural), dont le taux actuel est de 5 %, sera progressivement augmenté à 10 % d'ici 2012.
- Les Etats membres pourront utiliser à partir de 2010 jusqu'à 10 % de leurs plafonds nationaux en vue d'octroyer un soutien aux agriculteurs situés dans des zones défavorisées.
- Les aides aux grandes cultures, au blé dur, à l'huile d'olive et au houblon seront découplées au 1^{er} janvier 2010. Les aides à d'autres spéculations comme le bœuf ou les protéagineux par exemple, seront découplées plus tard.

2.2.5.1. OMC: contingents d'exportations à nouveau utilisés en raison de la réactivation des restitutions

L'accord OMC prévoit des obligations d'élargir les possibilités d'importations et de réduire les exportations subventionnées.

a) Importations en provenance de pays tiers

Dans le cadre de l'accord OMC en cours, l'UE s'est engagée à atteindre à partir de 2000/01 un volume d'importations égal à 5% de la consommation intérieure de beurre, de poudre de lait écrémé et de fromage et ce, sur base des années de référence 1986-88.

Les importations en provenance de pays tiers s'effectuent dans le cadre de l'accès minimal au marché et de l'accès courant pour le beurre (environ 86.000 tonnes) et la poudre de lait écrémé (68.500 tonnes). En ce qui concerne le fromage, il importe d'ajouter à ces 2 possibilités d'accès (représentant ensemble 103.000 tonnes) 15.880 tonnes dans le cadre d'autres accords d'association. Au total, le contingent d'importations s'élève donc à 118.839 tonnes. Le prélèvement d'importation effectué dans le cadre de l'accès minimal ne dépasse pas 32% du droit de douane normal.

Suite à une révision de l'accord avec la Nouvelle-Zélande, le contingent d'importation du beurre néo-zélandais a été réduit à 74.693 tonnes au 1er janvier 2008 en échange de l'acceptation de beurre doux. Les droits de douane ont certes été ramenés de 86,88 à 70 euros/100 kg.

Quotas d'importation préférentielle dans l'UE en 2009/2010

Provenance (tonnes)	Beurre	Poudre de lait (1)	Fromage (2)	Autres produits (3)
Accès courant				
Australie			4.211	
Canada			4.000	
Nouvelle-Zélande	74.693		11.000	
Accès minimal	11.360	68.537	83.748	
Suisse				2.000
Suisse			+	+
Norvège			4.000	
Turquie			2.300	
Turquie			+	
Afrique du Sud			7.250	
Afrique du Sud			+	
Chili			1950	
Israël				896
Islande	350		380	
Moldavie				1000
TOTAL	86.403	68.537	118.839	3.896

(1) Beurre (et autres matières grasses provenant du lait (en équivalent beurre) pour l'"accès minimum")

(2) Accès minimum : Fromages destinés à la transformation, emmental fondu ou non, cheddar.

Suisse : emmental, fribourgeois, sbrinz, berkäse.

(3) Certaines crèmes de lait, yoghourts.

' Contingent Moldavië : concerne l'ensemble des produits laitiers(codes NC 0401 à 0406)

(4) Contingent d'import fixé par pays d'origine.

(5) Contingent d'import ouverts à tous les Pays Tiers.

+: Concession tarifaire sans contingent ou au delà d'un contingent existant par ailleurs.

Source : FranceAgriMer

b) Exportations

Dans le cadre des accords OMC, l'UE s'est engagée à réduire les exportations subventionnées de 21 % par rapport à la moyenne de 1986-1990 en 6 ans et à diminuer les restitutions à l'exportation de 36 % par rapport à la même période de référence. Ces mesures ont été appliquées pour la première fois durant l'année 1er juillet 1995 - 30 juin 1996.

Un système de certificats d'exportation obligatoires a été instauré afin de permettre le respect des engagements pris. Ces certificats doivent être réclamés avant l'exportation et sont ensuite nécessaires pour obtenir le paiement des restitutions. Chaque Etat membre doit informer régulièrement la Commission Européenne des demandes de certificats. La Commission peut ainsi évaluer quotidiennement le respect des accords conclus à l'OMC.

Les engagements pris dans le secteur laitier ont trait à quatre catégories : le beurre et le butteroil, la poudre de lait écrémé, le fromage et les autres produits laitiers. Cette dernière catégorie comprend la

poudre de lait entier, les concentrés de lait, le lait de consommation, les produits laitiers frais et quelques autres produits.

Toutes les restitutions pour les produits laitiers ont été mises à zéro le 15 juin 2007. Elles ne sont redevenues actives qu'en 2009, à savoir entre le 24 janvier et le 20 novembre. Leur effet court sur 2 campagnes OMC, qui commencent chacune au 1er juillet. Les pourcentages d'utilisation demeurent extrêmement faibles.

Restrictions OMC et exportations réalisées par catégorie

Période	Beurre et butteroil (1)		PDL écrémé		Fromage		Autres produits	
	millions euro (2)	1000 tonnes	millions euro (2)	1000 tonnes	millions euro (2)	1.000 tonnes	millions euro (2)	1.000 tonnes
1995/1996 (GATT 1)								
Limite initiale (a)	1.392,1	487,8	406,2	335,0	594,1	426,5	1.024,7	1.185,4
Exportations réelles (b)	256,2	146,4	140,9	241,2	437,6	422,3	727,6	1.156,7
Report	1.135,9	341,4	265,3	93,8	156,5	4,2	297,1	28,7
(b) / (a) en %	18,4	30,0	34,7	72,0	73,7	99,0	71,0	97,6
2000/2001 (GATT 6)								
Initiële limiet (a)	947,8	399,3	275,8	272,5	341,7	321,3	697,7	958,1
Reële uitvoer (b)	338,0	197,3	28,7	140,2	239,2	306,2	410,6	873,6
(b) / (a) in %	35,7	49,4	10,4	51,4	70,0	95,3	58,9	91,2
2005/2006 (GATT 11)								
Limite initiale (a)	947,8	399,3	275,9	272,5	341,7	321,3	697,7	958,1
Total possible (b)	292,0	294,8	15,0	117,0	141,0	316,5	276,0	737,0
(b) / (a) en %	30,8	73,8	5,4	42,9	41,3	98,5	39,6	76,9
2006/2007 (GATT 12)								
Limite initiale (a)	945,8	411,6	149,0	323,4	345,7	331,7	724,1	1.008,9
Total possible (b)	238,3	254,2	0,0	0,0	108,2	292,0	129,3	459,9
(b) / (a) en %	25,2	61,8	0,0	0,0	31,3	88,0	17,9	45,6
2007/2008 (GATT 13)								
Limite initiale (a)	945,8	411,6	298,0	323,4	345,7	331,7	724,1	1.008,9
Total possible (b)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	6,9
(b) / (a) en %	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,7
2008/2009 (GATT 14)								
Limite initiale (a)	945,8	411,6	298,0	323,4	345,7	331,7	724,1	1.008,9
Total possible (b)	33,0	49,0	16,0	80,0	16,0	88,0	73,0	353,0
(b) / (a) en %	3,5	11,9	5,4	24,7	4,6	26,5	10,1	35,0
2009/2010 (GATT 15)								
Limite initiale (a)	945,8	411,6	298,0	323,4	345,7	331,7	724,1	1.008,9
Total possible (b)	33,0	49,0	16,0	80,0	16,0	88,0	73,0	353,0
(b) / (a) en %	3,5	11,9	5,4	24,7	4,6	26,5	10,1	35,0

(1) Equivalent beurre

(2) Avant 1999 en ecu, à partir de 1999 en Euro

(3) Chiffres jusqu'en novembre 2009 inclus

—: non disponible

Source: Office de l'Elevage, Comité de gestion lait et produits laitiers

2.2.5.2. Réactivation temporaire des restitutions pour tous les produits laitiers puis remise à zéro

En application de la réforme de la politique laitière 2003 et eu égard à l'évolution favorable du marché, la Commission européenne avait pu mettre toutes les restitutions pour les produits laitiers à zéro au 15 juin 2007. Pour la poudre de lait écrémé, la restitution zéro était applicable depuis un an plus tôt. Il est à souligner que les restitutions n'ont pas été supprimées en tant que mesure possible de la politique. Si la situation de marché le requiert, la Commission peut à nouveau relever les montants des restitutions. Ceci s'est avéré nécessaire début 2009. Le 24 janvier, les restitutions ont été réactivées pour tous les produits laitiers. Le 20 novembre 2009, toutes les restitutions ont été remises à zéro.

Restitutions

(euro/100 kg)	31.12.07	31.12.08	31.12.09	2009 (a)	22.04.10	2010 (b)
Poudre de lait écrémé	0,00	0,00	0,00	=	0,00	-
Poudre de lait entier	0,00	0,00	0,00	=	0,00	-
Beurre	0,00	0,00	0,00	=	0,00	-
Butteroil	0,00	0,00	0,00	=	0,00	-
Cheddar (c)	0,00	0,00	0,00	=	0,00	-
Gouda (c)	0,00	0,00	0,00	=	0,00	-

(a) Modification au cours de l'année calendrier en %

(b) Comparaison 23.04.2009 avec 31.12.2008 in %

(c) Autres destinations et CEI (depuis 1999)

Source: Commission européenne

Evolution des restitutions depuis le début de l'accord GATT

(euro/100 kg) (a)	01.07.95	01.07.07	01.07.08	01.07.09	% 09/95 (b)	22.04.10	% 10/95 (c)
Poudre de lait écrémé	66,0	0,0	0,0	22,8	-65,5	0,0	-100,0
Poudre de lait entier	103,2	0,0	0,0	35,0	-66,1	0,0	-100,0
Beurre	160,0	0,0	0,0	65,0	-59,4	0,0	-100,0
Butteroil	223,3	0,0	0,0	78,7	-64,8	0,0	-100,0
Cheddar	133,3	0,0	0,0	17,6	-86,8	0,0	-100,0
Gouda (autres destinations)	122,7	0,0	0,0	19,8	-83,8	0,0	-100,0
Lait de consommation (entier)	12,1	-	-	-	-	-	-

(a) Taux vert appliqué: 39,5239 au 01.07.1995 et 40,3399 à partir du 01.07.1999

(b) Comparaison au 1er juillet des années concernées

(c) Comparaison 23.04.2009 avec 01.07.1995

Source: Commission européenne

2.2.5.3. Après 2 ans sans stocks, constitution de nouveaux stocks

Après le démantèlement complet des stocks d'intervention de poudre de lait écrémé intervenu en 2006, les stocks de beurre ont également été réduits à zéro en 2007. Les stocks d'intervention sont restés vides durant l'année calendrier 2008. Cette situation était très exceptionnelle: 2008 a été la première année sans offre à l'intervention depuis 10 ans et la première année sans stocks publics depuis plus de 25 ans. Début 2009, du beurre puis de la poudre de lait ont été à nouveau stockés dans le cadre de l'intervention publique. En 2010, des achats à l'intervention n'étaient pas encore

intervenues à la fin mai. La Commission organise des soumissions à partir de juin afin de vendre les stocks.

La possibilité de présenter de la **poudre de lait écrémé** en intervention prend effet au 1er mars de chaque année. Un plafond de 109.000 tonnes a été instauré: une fois ce plafond atteint, la Commission peut suspendre les achats à 100 % du prix d'intervention et peut procéder à un système de soumissions. Les possibilités d'intervention sont fermées à partir du 31 août et ne reprennent qu'au 1er mars. Il a été décidé en 2009 de prévoir l'ouverture continue de l'intervention via soumissions jusqu'au 1^{er} mars 2011.

282.600 tonnes de poudre de lait écrémé ont été achetées durant la période mars – septembre 2009.

Aperçu des stocks publics de poudre de lait écrémé

(en 1.000 tonnes)	2000	2005	2006	2007	2008	2009
Stocks au 1er janvier	180,0	62,8	7,6	0,0	0,0	0,0
Achetés	0,0	2,9	0,0	0,0	0,0	282,6
Vendus	180,0	58,1	7,6	0,0	0,0	23,4
Stocks au 31 décembre	0,0	7,6	0,0	0,0	0,0	259,2

A partir de 1995: EU-15; à partir de 2004: EU-25

(1): Estimation

Source: Office de l'Elevage/ZMB

Les stocks publics de **beurre** ont été intégralement démantelés en 2007. La nouvelle réglementation d'achat est applicable depuis la réforme. A partir du 1er mars, il est possible d'acheter à 90 % du prix d'intervention avec une limite de 30.000 tonnes et une période d'achat limitée au 1^{er} mars - 31 août. Une fois le plafond atteint, la Commission peut procéder à l'achat via la procédure de soumissions. Il a été décidé en 2009 de prévoir l'ouverture continue de l'intervention via soumissions jusqu'au 1^{er} mars 2011.

83.200 tonnes de beurre ont été achetées durant la période mars – septembre 2009.

Aperçu des stocks publics de beurre

(en 1.000 tonnes)	2000	2005	2006	2007	2008	2009
Stocks au 1er janvier	54,9	160,4	121,1	63,4	0,0	0,0
Achetés	42,1	36,4	61,5	0,4	0,0	83,2
Vendus	33,4	75,7	119,2	63,8	0,0	6,8
Stocks au 31 décembre	63,6	121,1	63,4	0,0	0,0	76,4

A partir de 1995: EU-15; à partir de 2004: EU-25

(1): Estimation

Source: Office de l'Elevage/ZMB

En l'absence de stocks publics, le stockage privé de beurre avait rencontré un vif succès en 2008. En 2009, une quantité importante de beurre, 138.000 tonnes, a aussi été acceptée dans le cadre du plan de stockage privé. En raison de la situation de marché difficile, le plan de stockage privé a été ouvert en 2009 dès le 1er janvier (au lieu du 1er mars).

Stockage privé de beurre (fin de mise en dépôt)

(1.000 tonnes)	UE	Belgique
1986	164	20
1990	201	45
1991	116	41
1992	192	34
1993	162	20
1994	166	25
1995	146	16
1996	202	22
1997	139	19
1998	176	16
1999	198	24
2000	180	27
2001	207	23
2002	172	19
2003	175	19
2004	126	17
2005	147	18
2006	118	17
2007	124	11
2008	161	13
2009	138	14

A partir de 1995: EU-15; à partir de 2004: EU-25
 Source: Commission européenne

Prix d'intervention

	Beurre (82 %)		Poudre de lait écrémé		
	Euro/100 kg (3)	BF/kg	Euro/100 kg (3)	BF/kg	1 Ecu/Euro = BF
01.03.90	293,28	141,62	172,73	83,41	48,28
01.02.95 (1)	328,20	134,02	205,52	83,92	49,30
01.07.00 (2)	328,20	132,40	205,52	82,91	40,43
01.07.01	328,20	132,40	205,52	82,91	40,43
01.07.02	328,20	—	205,52	—	—
01.07.03	328,20	—	205,52	—	—
01.07.04	305,23	—	195,24	—	—
01.07.05	282,44	—	184,97	—	—
01.07.06	259,52	—	174,69	—	—
01.07.07	246,39	—	174,69	—	—
01.07.08	246,39	—	169,80 (4)	—	—
01.07.09	246,39	—	169,80 (4)	—	—
01.07.10	246,39	—	169,80 (4)	—	—

(1) Baisse de 3 % et 1,25 % correction agri-monnaire (division de tous les prix par 1,013088)

(2) Modification du système agrimonnaire:

les taux verts ont été abaissés au niveau des taux pivots (facteur de correction x 1,20750)

(3) Avant le 1.01.1999 en Ecu

(4) Standardisation protéique à 34% autorisée depuis le 01.01.08 --> prix d'intervention n'est plus basé sur 35,6% de protéines mais sur 34%

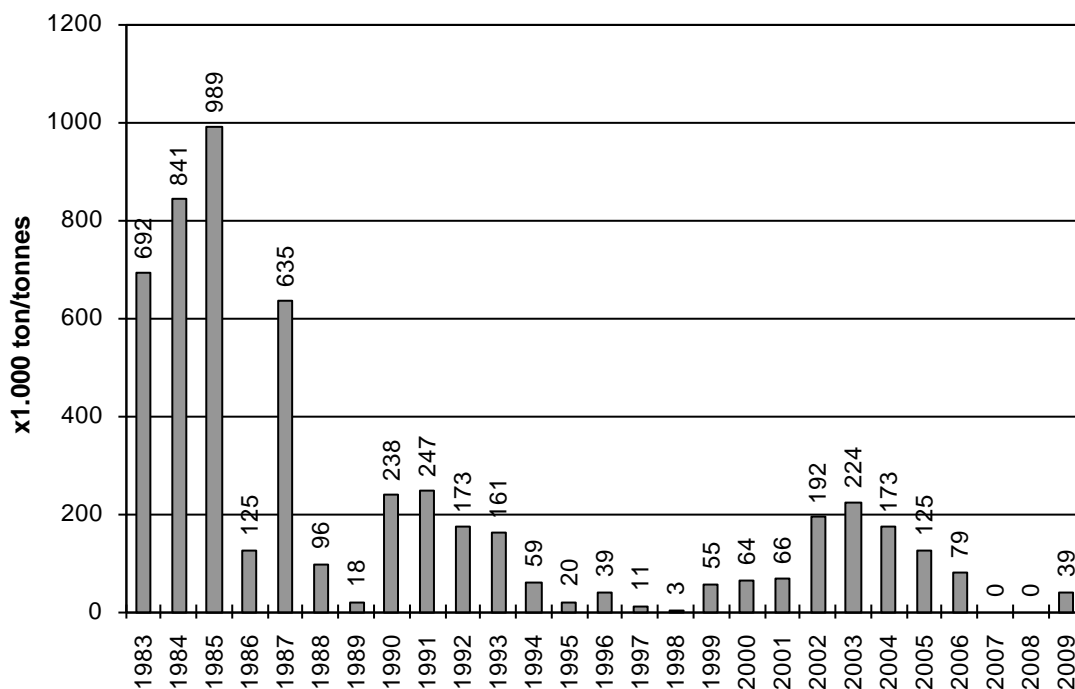
Source: Commission européenne

Achats à l'intervention pratiqués par l'UE

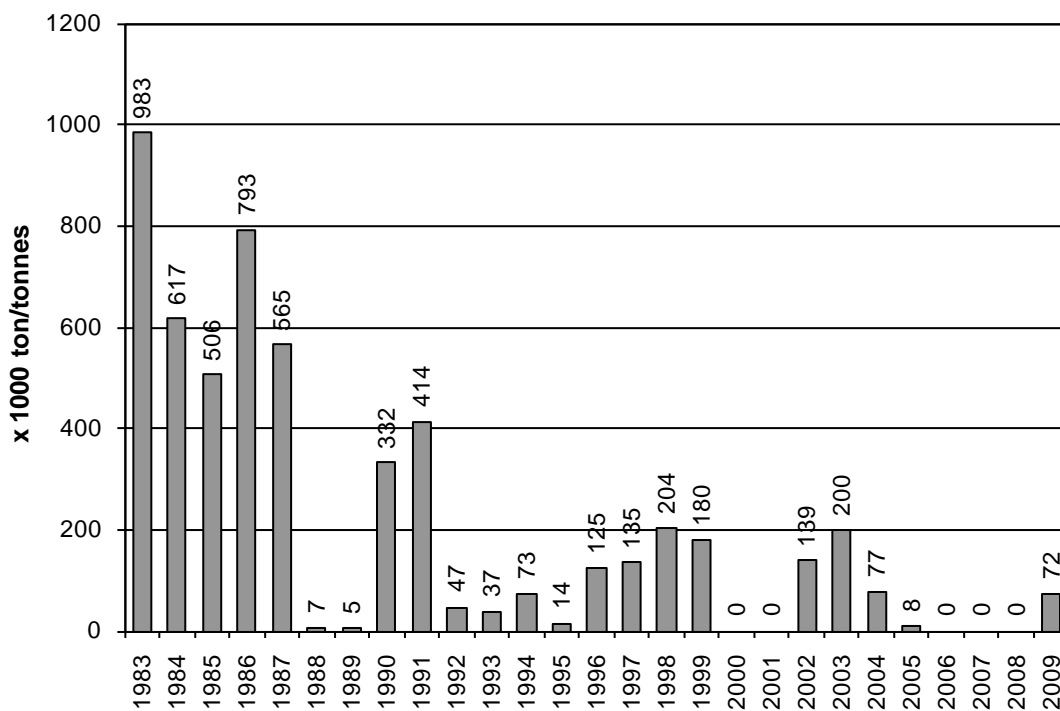
(1.000 tonnes)	Beurre	Poudre de lait écrémé
1985	491,0	247,0
1986	655,0	602,0
1987	368,0	54,0
1988	25,0	0,0
1989	0,0	0,0
1990	250,0	337,0
1991	174,0	199,0
1992	48,0	0,0
1993	32,0	11,0
1994	21,0	59,0
1995	0,1	0,0
1996	40,0	127,0
1997	3,0	34,0
1998	2,9	102,6
1999	54,4	93,2
2000	44,1	0,0
2001	38,9	0,0
2002	159,8	152,8
2003	41,1	111,8
2004	29,8	21,3
2005	36,4	5,3
2006	61,7	1,1
2007	0,4	0,0
2008	0,0	0,0
2009	83,2	282,6
2010 (22.04.2010)	0,0	0,0

Source: Commission européenne

Boter/Beurre
E.U.-Interventievoorraad (31 dec.)
U.E. Stocks d'intervention (31 déc.)



Mager Melkpoeder/Lait écrémé en poudre
E.U. Interventievoorraad (31 dec.)
U.E. Stocks d'intervention (31 déc.)



2.2.5.4. Mesures spéciales de commercialisation : supprimées ou maintien du niveau zéro

Pendant des années, les mesures d'aide internes décidées pour la matière grasse laitière et la protéine laitière ont joué un rôle important dans la réalisation d'un équilibre de marché au sein de l'UE. En volume, il s'agissait d'environ un quart de la production de beurre et de 8 à 10% de la production de lait écrémé de l'UE. Il y a été mis fin en 2006 en ce qui concerne l'aide à la protéine laitière. Quant à la commercialisation du beurre via des mesures d'aide, la fin était en vue lors de la quatrième et dernière baisse du prix d'intervention en 2007. L'aide attribuée pour le beurre a été mise à zéro dès le 28 avril 2007 à la suite d'une situation de marché favorable. Depuis, le niveau de l'aide est resté à zéro. Le 1er juillet 2009, l'aide pour le beurre destiné à la pâtisserie a été officiellement supprimée et ce, en application des décisions du Health Check.

Les ventes subventionnées de beurre contribuaient dans une mesure importante à promouvoir l'équilibre sur le marché du beurre. 25% environ de la production de beurre étaient écoulés de cette manière. Il a été mis fin aux ventes subventionnées de beurre au 1er mai 2007. En dépit de la disparition des subsides, la stabilité des ventes de beurre a pu être maintenue.

Mesures de commercialisation pour le beurre (exportations spéciales incluses)

(1.000 tonnes)	1995	2000	2005	2007	2008	2009
TOTAL	531	522	480	132	0	0
- beurre d'intervention	40	28	30	10	0	0
- beurre de marché	491	494	450	122	0	0

Depuis 1995: UE-15

Source: Commission européenne

Volume des ventes subventionnées de lait écrémé (1.000 tonnes d'équivalents lait écrémé)

	<u>Liquide</u>		<u>Poudre de lait</u> (1)		<u>Caséine et caséinats</u>	<u>TOTAL</u>
	<u>Veaux</u>	<u>Autres animaux</u>	<u>Veaux</u>	<u>Autres animaux</u>		
1983	1.847	3.077	14.356	5.265	4.671	29.216
1984	1.846	3.733	13.629	6.369	4.607	30.184
1985	1.606	2.622	12.375	2.838	5.447	24.888
1986	1.516	2.358	12.507	2.992	5.617	24.990
1987	1.418	1.910	12.166	110	6.602	22.206
1988	1.653	0	10.824	0	6.818	19.295
1989	909	0	8.283	0	5.600	14.792
1990	672	0	8.426	0	3.666	12.764
1991	848	222 (2)	9.273	143 (2)	3.844	14.334
1992	581	0	8.800	0	5.037	14.418
1993	430	0	7.436	0	3.839	11.705
1994	352	0	7.139	0	3.731	11.222
1995	335	0	6.534	0	4.819	11.688
1996	263	0	5.973	0	4.645	10.881
1997	184	0	5.440	0	4.568	10.192
1998	207	0	5.203	0	4.789	10.199
1999	211	0	5.467	0	5.265	10.943
2000	29	0	5.236	0	5.345	10.610
2001	0	0	3.696	0	5.829	9.525
2002	0	0	4.802	0	4.922	9.724
2003 (3)	0	0	4.688	0	5.447	10.135
2004	0	0	4.549	0	5.949	10.498
2005	0	0	3.984	0	5.952	9.936
2006	0	0	3.543	0	4.269	7.812
2007	0	0	174	0	31	205
2008	0	0	0,6	0	0,1	0,7
2009	0	0	0	0	0	0

(1) Facteur de conversion: 11

(2) Règ. 3634/90 - ex-RDA

(3) Règ.1105/68 supprimé depuis 2000

Source: Commission européenne

Montants de l'aide (Euro/100 kg de lait écrémé, avant le 1.01.99 en Ecu/100 kg)

	1.02.95	01.05.04	12.05.05	11.05.06	11.05.07	17.04.08	23.04.09	22.04.10
Caséine	7,51	6,00	0,75	0,52	0,00	0,00	0,00	0,00
Aliments-veaux	6,50	5,15	3,64	1,82	0,00	0,00	0,00	0,00
(par 100 kg de poudre)	71,51	56,60	40,00	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Source: Commission européenne

La Commission UE avait déjà mis à zéro l'ensemble des aides pour la protéine laitière en 2006. Elle a procédé de même fin septembre 2006 pour la caséine et fin octobre 2006 pour l'incorporation de poudre de lait dans les aliments-veaux. Au moment de la rédaction du présent rapport, fin mai 2010, la situation est demeurée inchangée. La réduction du prix d'intervention de la poudre de lait dans le cadre du MTR amène la Commission à considérer que la protéine laitière doit pouvoir se passer des aides. En théorie, ces mesures d'aide existent toujours, mais il est très peu probable que la Commission les réactive un jour.

2.2.6. Dépenses laitières

Les dépenses effectuées pour le secteur laitier en 2009 devraient s'avérer inférieures à celles de 2008. Le montant des restitutions serait particulièrement inférieur. Le budget 2010 est considérablement supérieur en raison, d'une part, du montant beaucoup plus élevé des restitutions et, d'autre part, de l'octroi d'une prime supplémentaire unique de 300 millions d'euros aux producteurs laitiers. En 2010, le montant des recettes provenant du superprélèvement serait inférieur de plus d'un tiers à celui de 2009. Rien n'est prévu pour 2011. En 2011, les dépenses pour les produits laitiers seront ramenées à 0,2% du budget agricole total. Au moment de l'introduction des quotas, cette part était 100 fois plus élevée. Le lait scolaire représente maintenant le principal poste de dépenses.

Depuis 2008, les aides au revenu ne sont plus incluses dans le budget en raison du découplage.

Budget laitier UE

(millions Ecu/Euro)	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Budget	Budget
	UE-15 2003	UE-25 2005	UE-27 2007	UE-27 2008	UE-27 2009	UE-27 2010 (1)	UE-27 2011 (1)
TOTAL	2.872	2.610	638	561	371	943	104
dont							
Restitutions beurre et butteroil	555	513	244	216	—	—	0
Restitutions PDL écrémé	165	67	0,34	0	—	—	0
Restitutions fromage	270	159	115	106	—	—	0
Restitutions autres prod. laitiers	604	401	154	109	0	0	10
Total des restitutions	1.594	1.140	513	413	181	449	10
Poudre de lait écrémé - stockage	61	-59	0	0	61	26	-1
Autres mesures PDL écrémé	584	283	11	0	0	—	—
Total aide interne lait écrémé	645	224	11	0	61	26	-1
Stockage privé de beurre	23	30	13	19	18	22	14
Stockage public de beurre	136	-26	-80	-7	26	63	13
Autres mesures beurre	444	283	93	29	8	1	—
Total aide interne beurre	603	227	26	41	34	85	27
Stockage fromage	52	31	22	24	20	6	1
Lait scolaire	76	64	57	64	74	76	80
Autres	-7	2	0	1	0,19	300	1
Recettes	-92	-447	-363	—	-337	-98	0
Paiements directs	—	943	438	—	—	—	—
Paiements supplémentaires (3)	—	426	199	—	—	—	—
Total excl. paiements directs	2.872	1.369	638	—	—	—	—

(1) Provisoire

(2) Enveloppe nationale

—: non disponible

Source: Commission européenne

Part du secteur laitier dans les dépenses agricoles de l'UE

(millions Ecu/Euro)	Dépenses laitières	Dépenses agriculture	Part laitière (%)
1984	5.442	18.331	29,7
1988	5.662	29.719	19,1
1989	4.987	26.076	19,1
1990	4.956	26.831	18,5
1991	5.637	32.222	17,5
1992	4.007	31.871	12,6
1993	5.222	34.975	14,9
1994	4.259	32.970	12,9
1995	4.038	33.376	12,1
1996	3.582	34.521	10,4
1997	3.104	40.675	7,6
1998	2.706	38.748	7,0
1999	2.597	39.541	6,6
2000	2.644	40.395	6,5
2001	1.988	42.083	4,7
2002	2.435	43.154	5,6
2003	2.872	44.412	6,5
2004 (1)	2.061	44.761	4,6
2005 (1)	2.610	52.958	4,9
2006 (1)	2.527	54.226	4,7
2007 (2)	638	52.026	1,2
2008 (2)	561	54.972	1,0
2009 (2)	371	52.191	0,7
2010 (2)	943	58.081	1,6
2011 (2) (*)	104	58.154	0,2

(1) Pour UE-25

(2) Pour UE-27

(*) Provisoire

Source: Commission européenne

2.3. BELGIQUE

2.3.1. Moins de producteurs laitiers, plus de vaches

Le nombre de producteurs laitiers a diminué de 5,1 % entre 2008 et 2009. La baisse est du même ordre de grandeur en Flandre et en Wallonie.

Pour la première fois en 10 ans, la nombre de vaches laitières a augmenté. La hausse a essentiellement lieu en Flandre.

L'exploitation laitière moyenne compte 41 vaches laitières en Flandre et 43 en Wallonie. Ces chiffres sont en augmentation par rapport à 2008.

Nombre de vaches et de détenteurs laitiers selon les régions

	1984	2000	2005	2008	2009	% 09/08
a) BELGIQUE						
Vaches laitières	993.871	593.788	522.906	495.357	503.796	1,7
Vaches allaitantes	<u>160.566</u>	<u>508.857</u>	<u>483.276</u>	<u>480.297</u>	<u>479.137</u>	-0,2
TOTAL	1.154.437	1.102.645	1.006.182	975.654	982.933	0,7
Producteurs laitiers	47.053	17.639	15.181	12.699	12.056	-5,1
Expl.avec vaches allaitantes	14.729	22.766	20.756	18.985	18.167	-4,3
b) FLANDRE						
Vaches laitières	533.875	327.067	292.958	277.343	285.110	2,8
Vaches allaitantes	<u>43.438</u>	<u>182.913</u>	<u>176.354</u>	<u>175.232</u>	<u>174.863</u>	-0,2
TOTAL	577.313	509.980	469.312	452.575	459.973	1,6
Producteurs laitiers	27.663	9.961	8.862	7.352	6.971	-5,2
Expl.avec vaches allaitantes	7.004	11.927	11.245	10.290	9.774	-5,0
c) WALLONIE						
Vaches laitières	459.831	266.657	229.948	217.948	218.619	0,3
Vaches allaitantes	<u>117.106</u>	<u>325.880</u>	<u>306.922</u>	<u>305.044</u>	<u>304.266</u>	-0,3
TOTAL	576.937	592.537	536.870	522.992	522.885	0,0
Producteurs laitiers	19.382	7.676	6.316	5.343	5.080	-4,9
Expl.avec vaches allaitantes	7.722	10.836	9.507	8.692	8.391	-3,5
d) REGION BRUXELLOISE						
Vaches laitières	165	64	71	66	67	1,5
Vaches allaitantes	<u>22</u>	<u>64</u>	<u>63</u>	<u>21</u>	<u>8</u>	-61,9
TOTAL	187	128	134	87	75	-13,8
Producteurs laitiers	10	2	3	4	5	25,0
Expl.avec vaches allaitantes	3	3	4	3	2	-33,3

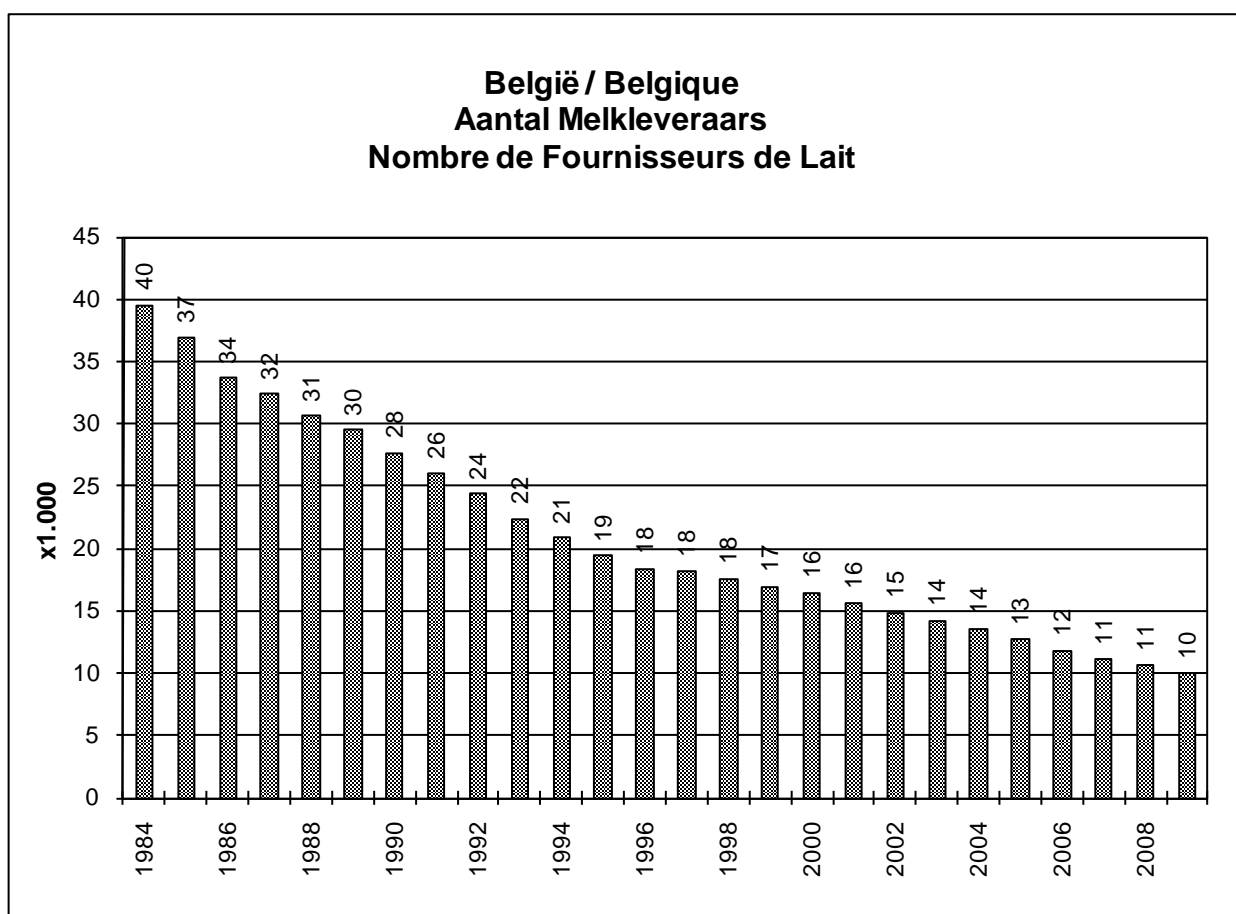
Source: SPF Economie/DGSIE

2.3.2. A nouveau une baisse plus importante du nombre de fournisseurs laitiers

L'évolution du nombre de fournisseurs laitiers sur base mensuelle donne une image de la vitesse de la restructuration de la production.

	Flandre	Wallonie	Belgique
Décembre 2008	6.142	4.507	10.649
Décembre 2009	5.748	4.215	9.963
Variation (%)	-6,4	-6,5	-6,4
Avril 2009	5.985	4.410	10.395
Avril 2010	5.661	4.076	9.737
Variation (%)	-5,4	-7,6	-6,3

Selon les statistiques mensuelles des Organismes Interprofessionnels relatives à la qualité du lait, 9.963 fournisseurs de lait étaient encore en activité fin 2009, dont 57,7 % en Flandre et 42,3 % en Wallonie. En 2008, le mouvement de restructuration du secteur laitier avait diminué : 4,4 % de fournisseurs laitiers belges en moins contre 5,8 % en 2007 et 6,7 % en 2006. En 2009, la baisse du nombre de fournisseurs laitiers a de nouveau été plus importante, à un niveau légèrement inférieur à celui de 2006. En 2009, la diminution du nombre de fournisseurs de lait a été identique dans les deux régions.



En 2009, les livraisons totales de lait ont été supérieures à celles de 2008 à raison de près de 100 millions de litres (+ 3,3 %). L'année 2008 s'était caractérisée par un volume des livraisons totales de lait en légère baisse par rapport à l'année précédente.

Les livraisons de lait ont évolué comme suit:

	(1.000 l)	%		(1.000 l)	%
1985	3.054.893	-	1998	2.939.022	1,9
1986	3.171.685	3,8	1999	2.898.094	-1,4
1987	3.040.941	-4,1	2000	2.945.392	1,6
1988	2.958.442	-2,7	2001	2.937.807	-0,3
1989	2.995.901	1,3	2002	2.968.894	1,1
1990	2.905.869	-3,0	2003	2.956.094	-0,4
1991	2.877.111	-1,0	2004	2.968.838	0,4
1992	2.870.287	-0,2	2005	2.936.593	-1,1
1993	2.863.430	-0,2	2006	2.924.949	-0,4
1994	2.902.363	1,4	2007	3.008.685	2,9
1995	2.958.169	1,9	2008 (*)	2.998.543	-0,3
1996	2.919.074	-1,3	2009	3.098.002	3,3
1997	2.883.155	-1,2			

(*) Pour février 2008, correction année bisextile incluse

Source: Ministères des Régions wallonne et flamande

Pour la campagne 2008/2009, les livraisons (avec correction matière grasse) ont été inférieures de 56,9 millions de litres au quota national, soit -1,7 %. Pour la 4^{ème} année consécutive, le quota national n'a donc pas été dépassé.

L'effet des corrections pour la matière grasse s'est élevé durant la campagne 2008/2009 à 212,9 millions de litres d'équivalent lait, soit 7,0 % des livraisons de lait. L'écart entre la teneur réelle en matière grasse et la teneur en matière grasse de référence officielle à prendre en compte reste important et se chiffre à 4,12 grammes par litre.

Depuis le 1^{er} avril 2009, le facteur de correction matière grasse a été réduit de moitié pour les livraisons de lait dont la teneur moyenne en matière grasse est supérieure à la teneur de référence. Pour la Belgique, cela a pour effet de réduire de moitié le volume de la correction matière grasse et de permettre environ 3,6 % de livraisons de lait supplémentaires.

2.3.3. Livraisons moyennes : + 25 % en 3 ans

Evolution des livraisons de lait par fournisseur (1)

	Fournisseurs		Livraisons moyennes	
	Nombre	Ecart par rapport à l'année précédente (%)	Litres/an	Ecart par rapport à l'année précédente (%)
1980	45.392		64.855	
1984	39.554	-3,2 (2)	75.831	4,2 (2)
1990	27.702	-5,7 (3)	104.897	5,7 (3)
1991	25.996	-6,2	110.675	5,5
1992	24.380	-6,2	117.735	6,4
1993	22.406	-8,1	127.797	8,5
1994	20.838	-7,0	139.282	9,0
1995	19.410	-6,9	152.404	9,4
1996	18.375	-5,3	158.844	4,2
1997	18.194	-1,0	158.467	-0,2
1998	17.604	-3,2	166.952	5,4
1999	16.960	-3,7	170.878	2,4
2000	16.475	-2,9	178.780	4,6
2001	15.569	-5,5	188.696	5,5
2002	14.846	-4,6	199.979	6,0
2003	14.226	-4,2	207.796	3,9
2004	13.602	-4,4	218.265	5,0
2005	12.690	-6,7	231.410	6,0
2006	11.838	-6,7	247.081	6,8
2007	11.136	-5,9	270.176	9,3
2008	10.649	-4,4	281.579	4,2
2009	9.963	-6,4	310.951	10,4

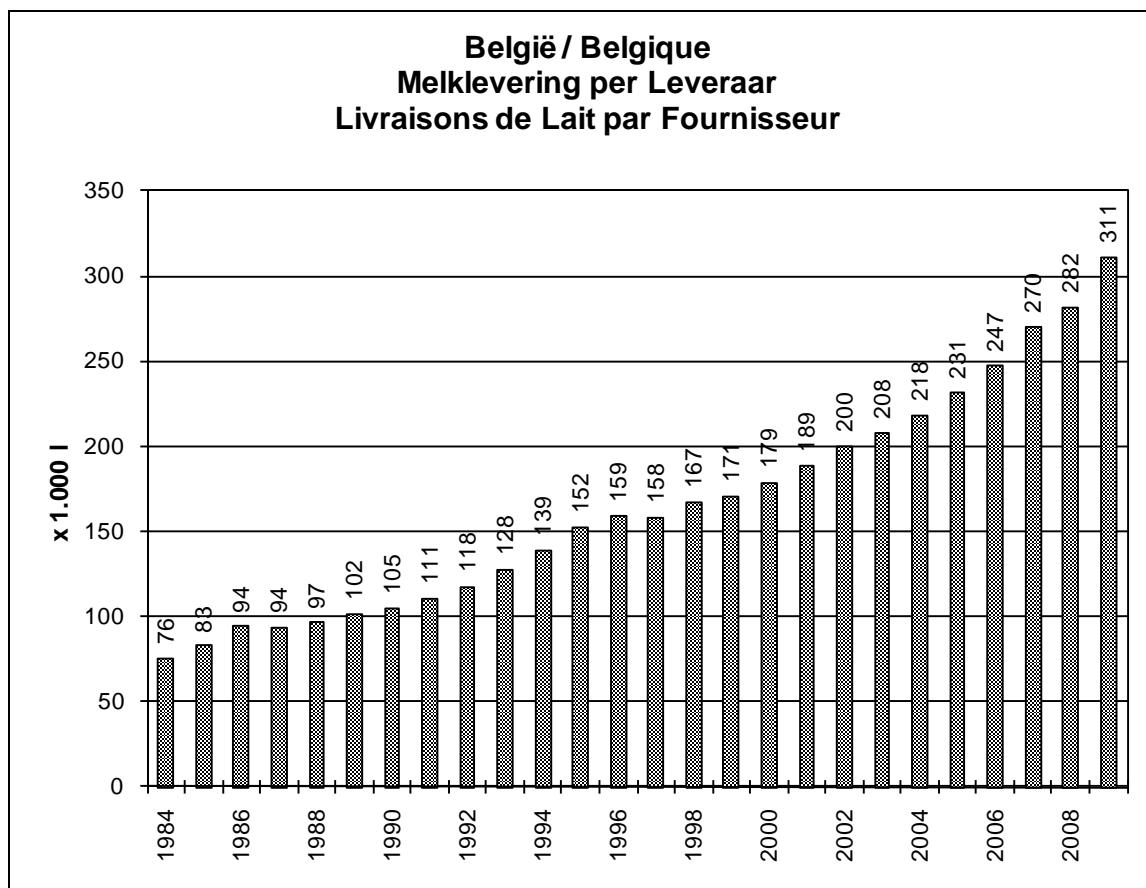
(1) Nombre de fournisseurs: 1980-2000: chiffres mensuels moyens ; à partir de 2001: situation au 31 décembre

(2) 1984: Modification moyenne annuelle durant la période 1980-1984

(3) 1990: Modification moyenne annuelle durant la période 1984-1990

Source: OI, Résultats qualité

En tenant compte d'un volume global des livraisons de lait de 3.098 millions de litres, il s'avère que le volume moyen des livraisons individuelles est passé à 310.951 litres en 2009, soit une hausse de 10,4 % par rapport à l'année précédente. En 3 ans, à savoir sur la période fin 2006 - fin 2009, les livraisons moyennes ont progressé de plus d'un quart dans notre pays, passant de 247.000 litres à 311.000 litres. Cette évolution est le résultat d'une hausse des livraisons de lait de 6 % et d'une baisse du nombre de fournisseurs de lait de 16 %.



Les estimations de la CBL pour la dernière campagne laitière clôturée, à savoir 2009/2010, font état d'une sous-réalisation de 3,63 %. Même si les chiffres ne sont pas encore définitifs, l'écart vis-à-vis du quota est suffisamment important pour pouvoir affirmer que le quota n'est pas rempli. Ce sera la 5^{ème} année consécutive que la Belgique ne remplit pas son quota national.

La teneur en matière grasse moyenne des livraisons de lait de 2009 a augmenté de 0,18 gramme par litre vis-à-vis de 2008, pour atteindre 42,15 grammes par litre. La teneur en matière protéique a diminué pour atteindre 34,49 grammes par litre, soit un retour aux valeurs de 2006 après le pic observé en 2007.

Teneur en matière grasse et en protéine

	Teneur en m.g. (g/l)	Différence	Teneur protéique (g/l)	Différence
1984	36,88	0,10	32,63	0,04
1992	40,80	0,05	34,05	-0,01
1993	41,47	0,67	34,26	0,21
1994	41,46	-0,01	34,15	-0,11
1995	41,37	-0,09	34,15	0,00
1996	41,92	0,55	34,35	0,20
1997	41,97	0,05	34,41	0,06
1998	42,25	0,28	34,25	-0,16
1999	41,75	-0,50	34,14	-0,11
2000	41,95	0,20	34,20	0,06
2001	42,14	0,19	34,28	0,08
2002	42,15	0,01	34,41	0,13
2003	42,19	0,04	34,33	-0,08
2004	42,59	0,40	34,40	0,07
2005	42,12	-0,47	34,34	-0,06
2006	42,21	0,09	34,49	0,15
2007	41,97	-0,24	34,87	0,38
2008	41,97	0,00	34,70	-0,17
2009	42,15	0,18	34,49	-0,21

Source: INS et Ministères des Régions wallonne et flamande

2.3.4. Les différences structurelles entre Régions et Provinces persistent

Sur base de la répartition des quotas laitiers alloués pour les livraisons laiterie, il est possible de visualiser les grandes différences structurelles qui existent entre les exploitations au sein du secteur belge de la production laitière.

Répartition des quotas livraisons laiterie 2008-2009

Catégorie de quota (lit.)	Producteurs		Quantité de lait	
	nombre	%	millions lit.	%
< 50.000	614	5,5	14,2	0,4
50 - 99.999	1.006	8,9	76,6	2,3
100 - 199.999	2.958	26,3	441,6	13,5
200 - 299.999	2.222	19,7	547,6	16,7
300 - 399.999	1.706	15,2	592,8	18,1
400 - 499.999	1.119	9,9	499,6	15,3
> 500.000	1.626	14,5	1.098,3	33,6
TOTAL	11.251	100	3.270,7	100

Source: Ministères des Régions wallonne et flamande

Il s'avère que 14,4 % de l'ensemble des détenteurs de quota possèdent encore un quota inférieur à 100.000 litres. Ce groupe, qui ne détient que 2,7 % du quota national disponible, est de moins en moins représenté. En revanche, un nombre croissant d'exploitations laitières (24,4 %) possède un quota supérieur à 400.000 litres. Ces exploitations disposent de 48,9 % du quota livraison belge. Pour rappel, en 2008, ces exploitations représentaient seulement 19,5 % des exploitations et 44,1 % du quota.

Les chiffres des quotas moyens livraison par province nous permettent d'apprécier les différences structurelles entre celles-ci. Les exploitations laitières les mieux structurées avec le quota moyen le plus élevé se situent dans les provinces d'Anvers, de Limbourg et de Liège. Les structures d'exploitation les plus faibles se rencontrent dans le Brabant wallon et le Hainaut. En Flandre, la quota moyen par exploitation est supérieur à la moyenne nationale.

Quota moyen livraisons laiterie (1)

(1000 l)	2006/07	2007/08	2008/09	08/09 (2)
Anvers	355,6	388,0	419,2	144
Limbourg	332,4	357,0	391,6	135
Flandre orientale	225,8	249,5	275,2	95
Flandre occidentale	211,0	229,6	255,9	88
Brabant flamand	206,2	224,6	247,1	85
Flandre	253,3	276,6	304,8	105
Liège	298,5	330,1	360,9	124
Luxembourg	230,2	255,8	271,5	93
Namur	206,9	234,8	257,2	88
Brabant wallon	186,7	216,9	242,9	84
Hainaut	174,4	190,5	207,4	71
Wallonie	225,1	249,7	271,7	93
BELGIQUE	241,3	265,2	290,7	100

(1) Vente directe exclue

(2) Index BELGIQUE = 100

Source: Ministères des Régions wallonne et flamande

2.3.5. Prix du lait 2009 en forte baisse – moyenne 2007-2009 supérieure à 2004-2006

Le prix réel du lait (pour des teneurs réelles en matière grasse et protéique, primes laiteries et paiements complémentaires inclus, hors TVA) enregistré en 2009 a diminué de 23,8 % par rapport à 2008. Ce résultat est établi suite à l'enquête annuelle sur les prix du lait effectuée auprès des entreprises affiliées à la Fédération Générale des Laiteries Coopératives (FGLC).

Selon cette enquête, le prix réellement payé en 2009, pour du lait à 42,29 g de matière grasse au litre et à 34,54 g de matière protéique par litre, était de 24,74 euros par 100 litres. En 2008, ce montant s'élevait à 32,48 euros pour 100 litres à 42,19 g/l de matière grasse et 34,76 g/l de protéine. Ceci représente une diminution, de 7,74 euros pour 100 litres.

Sur la période 2007-2009, le prix réel moyen s'est élevé à 31,13 euros par 100 litres, soit 7,3 % ou 2,12 euros par 100 litres de plus que sur la période 2004-2006.

Il faut également mentionner l'aide directe au revenu octroyée au producteur laitier en compensation du démantèlement du soutien, incorporée dans la politique laitière européenne. Cette prime s'élève à 3,66 euros par 100 litres et a entre temps été complètement découplée et intégrée aux droits de l'ensemble de l'exploitation laitière.

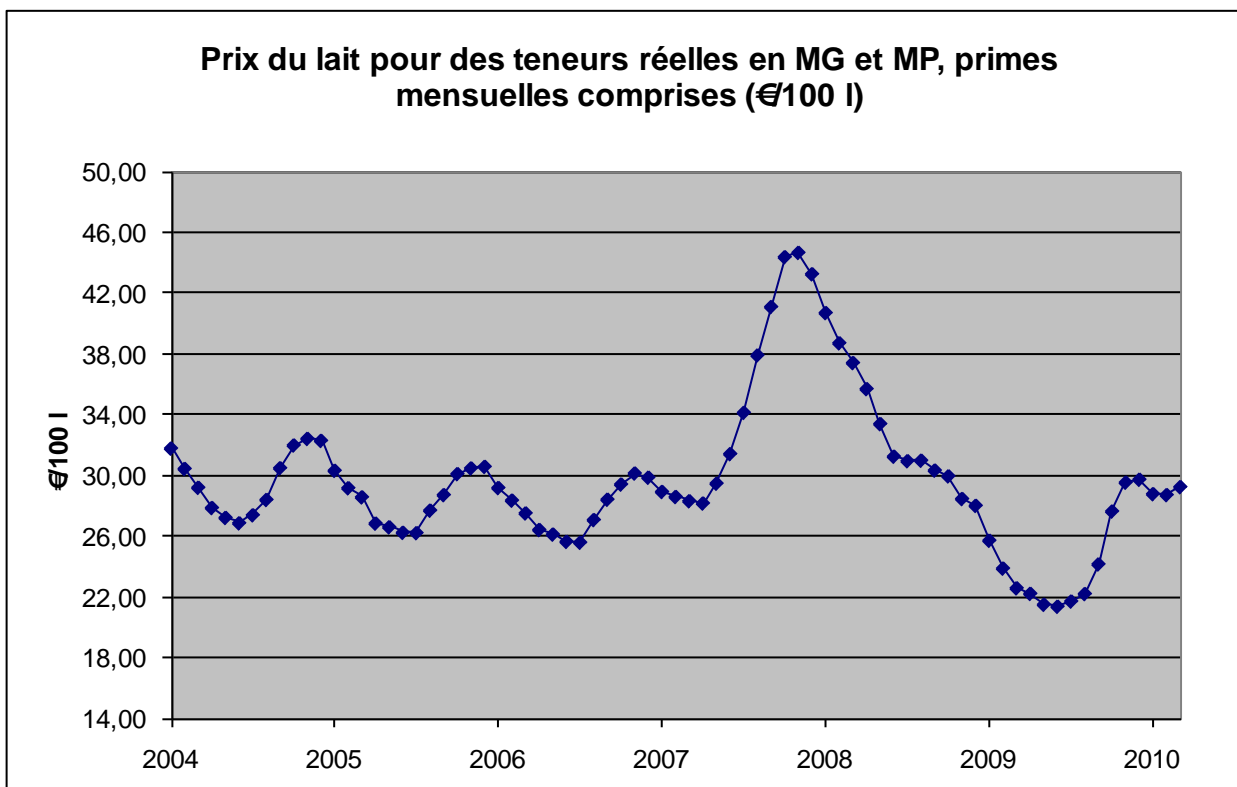
Prix du lait réel FGLC

Année	Prix (€/100 l)	MG (g/l)	MP (g/l)
2000	31,28	42,31	34,25
2001	32,70	42,48	34,32
2002	29,91	42,54	34,35
2003	29,83	42,71	34,38
2004	30,24	42,87	34,45
2005	28,58	42,38	34,40
2006	28,20	42,45	34,52
2007	36,17	42,09	34,92
2008	32,48	42,19	34,76
2009	24,74	42,29	34,54

Teneurs réelles en MG et MP, primes laiterie incluses, paiements complémentaires compris, hors TVA

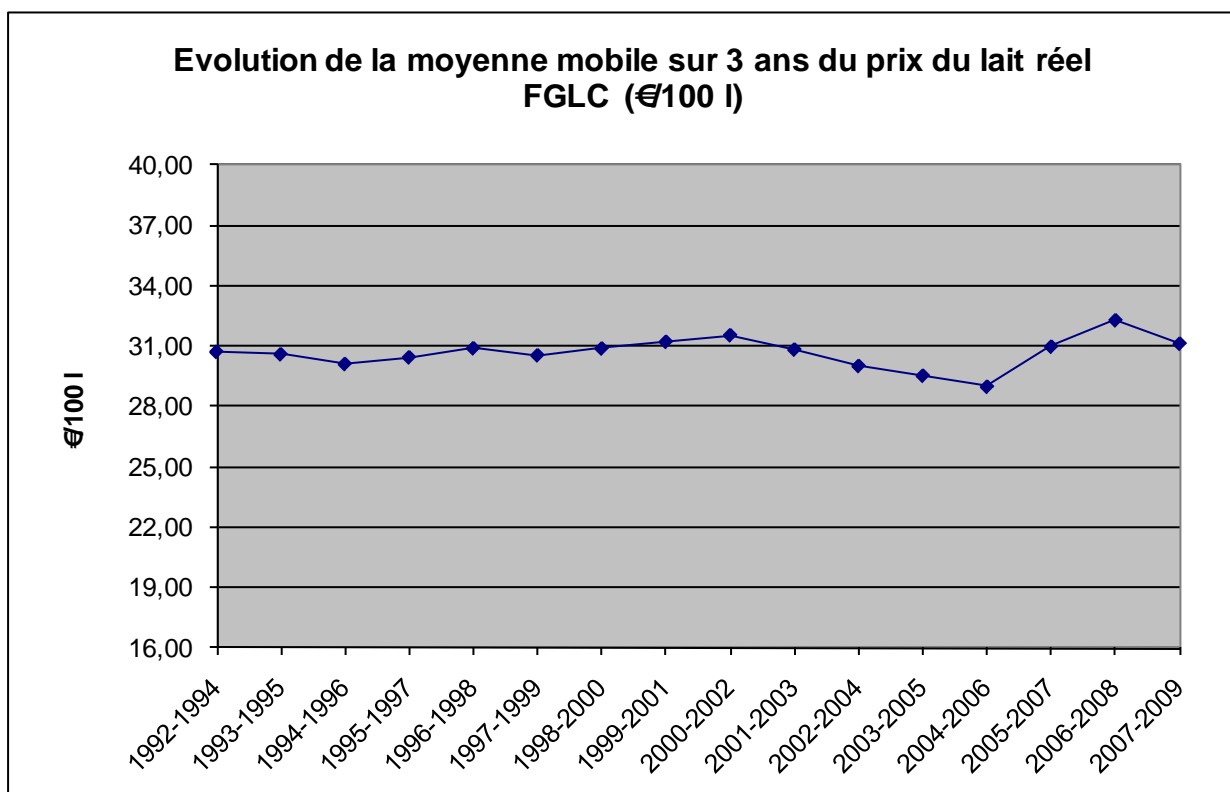
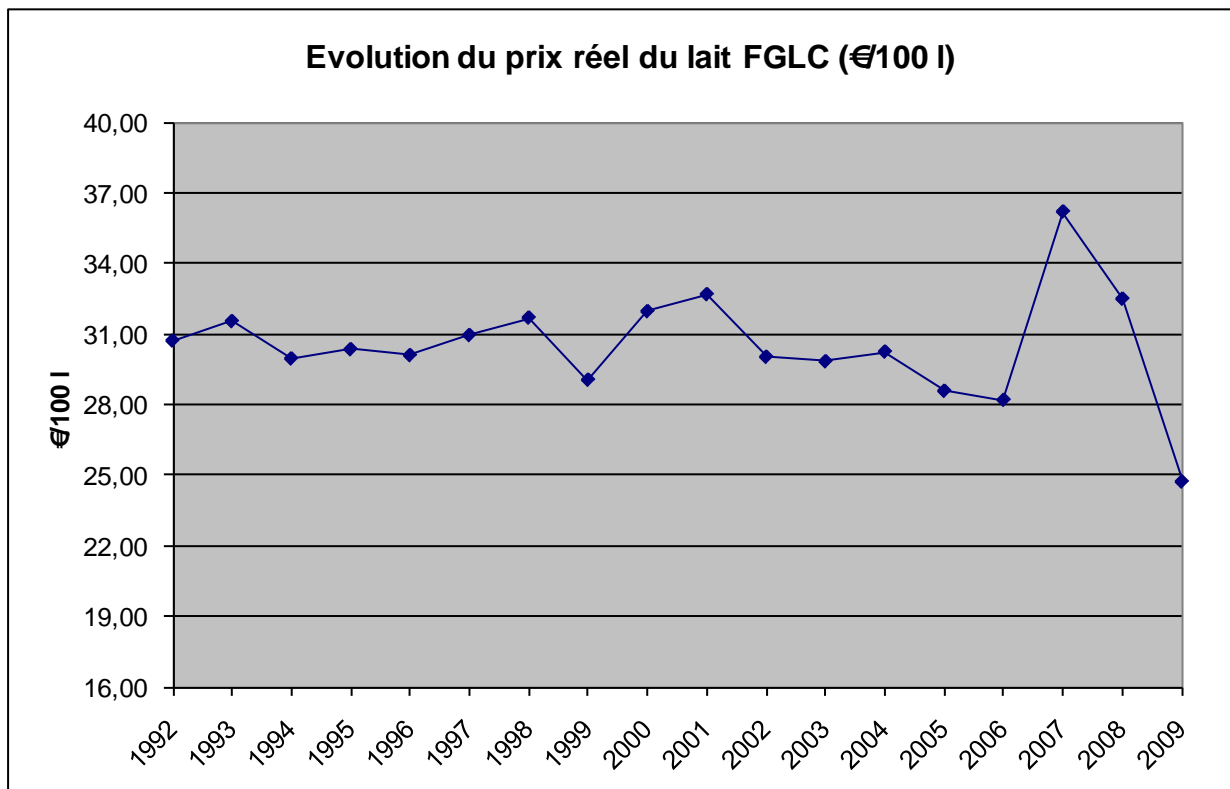
Source: FGLC

En moyenne en Europe, le prix payé aux producteurs en 2009 a, comme dans notre pays, baissé de plus de 23 %.



Durant la période 2004-06, le prix du lait a connu une évolution saisonnière, le cycle est clôturé en 1 an et les extrêmes s'écartent de la moyenne à raison de 10% maximum. Durant la période 2007-09, le modèle saisonnier annuel disparaît et un cycle de 3 ans voit le jour. Les extrêmes s'écartent de la moyenne dans un pourcentage pouvant atteindre 50%. Entre 2004 et 2006, le prix du lait est

clairement influencé par la réforme laitière progressive (diminution des prix d'intervention) décidée en juin 2003.



2.3.6. Productions laitières

L'année de production laitière 2009 peut se résumer par les tendances suivantes :

- production de lait de consommation blanc et de boissons lactées en baisse;
- production stable pour les produits laitiers frais, sauf pour le yaourt;
- production de beurre en augmentation;
- baisse de la production totale de poudre de lait liée à une importante réduction de la production de poudre de lait non écrémé;
- production de fromage en hausse;
- production de préparations de glace en diminution.

— Lait de consommation : production en baisse

La production totale de lait de consommation a diminué de 2,1 %. Ainsi, l'augmentation de 2008 est réduite à néant. Seuls le lait demi-écrémé et le lait avec des vitamines sont à la hausse (respectivement +0,6 % et +8,5 %). La part du lait demi-écrémé dans la production de lait de consommation continue à s'accroître. La production de boissons lactées est en recul, la hausse de la production de lait avec vitamines ne compensant pas la baisse de la production de lait chocolaté. La baisse de la production de lait chocolaté est plus importante qu'en 2008 et atteint près de 10 %.

Part dans la production de lait de consommation (%)

	1984 (1)	1995 (1)	2005	2006	2007	2008	2009
Lait entier	73,7	34,6	20,9	20,6	20,8	20,5	20,3
Lait demi-écrémé	11,7	49,9	53,0	51,7	52,5	54,0	55,5
Lait écrémé	10,8	12,3	7,0	8,0	8,2	7,4	7,1
Lait battu	3,8	3,2	4,2	3,5	3,2	3,2	2,7
Lait chocolaté	—	—	12,5	13,1	12,0	11,4	10,5
Lait avec vitamines	—	—	2,4	3,1	3,3	3,6	4,0
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100

(1) Part dans la production de lait blanc

Source: INS

— Produits laitiers frais : plutôt stable

La production de produits laitiers frais reste plutôt stable, malgré de nombreux glissements entre sortes de produits. La production de yaourt se remet plus que totalement de la forte baisse de 2008. La production de lait fermenté connaît une légère baisse. La production de crème poursuit sa croissance constante. A l'inverse, la production de dessert essuie un sérieux revers.

— Reprise de la production de beurre

Après plusieurs années de baisse, la production de beurre de laiterie enregistre en 2009 une hausse de près de 10 %. La production de beurre retransformé est également en forte hausse.

— Poudre de lait : en diminution

La production totale de poudre de lait connaît en 2009 une régression de près de 7 %. La production de poudre de lait non écrémé est en forte baisse : le niveau de production 2008 a été réduit d'un quart. La production de poudre de lait écrémé est par contre en hausse mais cela ne compense pas la diminution de production de poudre de lait non écrémé. Cette situation est à l'opposé de ce qui avait été enregistré en 2008. La crise qui a limité les possibilités d'exportation et la possibilité de vente de poudre de lait écrémé à l'intervention expliquent cette évolution.

La production de lait évaporé et concentré connaît une diminution en comparaison à 2008.

— **Production de fromage : en progression**

La production de fromage, fromage fondu exclus, augmente de 4,0 %. Les productions de fromage frais, de fromages à pâte dure et demi-dure ainsi que de fromages italiens sont en croissance. Le cheddar enregistre une diminution de production de plus de 11 % par rapport à 2008. La production de fromage fondu enregistre une nouvelle baisse en 2009 (-9,3 %). La production de fromage, fromage fondu inclus, est en recul en 2009 par rapport à l'année précédente.

— **Glace au lait et crème glacée : l'évolution négative de la production se poursuit**

En 2009, une importante diminution de la production est constatée (-18,3 %). Le niveau de cette baisse est supérieur à celui enregistré en 2008 (-11,8 %).

Production laitière en Belgique

(en 1.000 litres ou tonnes)	1990	2000	2005	2007	2008	2009	09/08 %
LAIT DE CONSOMMATION (1000 l)							
LAIT BLANC	806.168	671.165	615.710	655.531	669.989	660.093	-1,5
- lait entier	366.695	206.457	151.672	163.093	161.495	156.746	-2,9
° AA	62.499	26.428	18.460	17.434	14.880	13.236	-11,0
° ordinaire	304.196	180.029	133.212	145.659	146.615	143.510	-2,1
- lait demi-écrémé (AA inclus)	329.114	359.775	385.276	404.353	425.382	428.060	0,6
- lait écrémé	91.769	76.093	51.113	63.424	58.158	54.821	-5,7
- lait battu	18.590	28.840	27.649	24.661	24.954	20.466	-18,0
BOISSONS LACTEES	59.169	96.851	108.531	121.303	118.046	111.568	-5,5
- lait chocolaté	59.169	89.152	90.742	95.770	89.621	80.732	-9,9
- lait avec vitamines	—	7.699	17.789	25.533	28.425	30.836	8,5
TOTAL	865.337	768.016	724.241	776.834	788.035	771.661	-2,1
PRODUITS LAITIERS FRAIS (1000 l)							
- yaourt	—	64.582	42.894	47.461	40.218	47.681	18,6
° nature	—	35.145	19.889	21.097	16.070	21.273	32,4
° autres (+ fruits, ...)	—	29.437	23.005	26.364	24.148	26.408	9,4
- lait fermenté	—	157.357	255.117	251.540	255.603	253.218	-0,9
° nature	—	55.590	81.942	75.146	78.718	76.535	-2,8
° autres (+ fruits, ...)	—	101.767	173.175	176.394	176.885	176.683	-0,1
- crème de consommation	48.938	94.612	123.206	129.959	131.011	133.284	1,7
- desserts (panade, lait gélifié, ...)	52.321	81.195	86.979	94.147	97.883	89.287	-8,8
TOTAL	—	397.746	508.196	523.107	524.715	523.470	-0,2
BEURRE (tonnes)							
- beurre de laiterie	55.050	35.505	38.041	34.753	27.335	30.036	9,9
- retravaillé	—	30.002	41.017	37.769	39.220	47.006	19,9
- > 90 % matière grasse	—	75.199	75.794	—	—	—	—
TOTAL	—	140.706	154.852	72.522	66.555	77.042	15,8
POUDRE DE LAIT (tonnes)							
- non écrémé	34.625	67.459	80.391	70.704	84.026	62.974	-25,1
- écrémé	84.893	75.799	78.543	79.312	71.003	81.443	14,7
- autres (lait battu + lactosérum)	5.446	14.464	4.988	—	—	—	—
TOTAL	124.964	157.722	163.922	150.016	155.029	144.417	-6,8
FROMAGE (tonnes)							
- fromage frais	23.480	9.415	10.169	9.365	9.559	9.875	3,3
- fromage nature	39.539	49.275	48.680	56.182	56.105	58.425	4,1
° Gouda	8.399	5.186	3.790	4.048	4.382	4.298	-1,9
° Cheddar	8.565	8.256	8.771	4.149	4.873	3.067	-37,1
° autres pâtes dures et demi-c	19.677	26.210	20.098	22.475	21.842	24.337	11,4
° Herve	993	510	521	—	—	—	—
° Italiens (Mozarella, ...)	1.905	9.113	15.500	25.510	25.008	26.723	6,9
- fromage fondu	42.797	55.407	49.293	42.693	40.440	36.662	-9,3
TOTAL	105.816	114.097	108.142	108.240	106.104	104.962	-1,1
TOTAL (sauf fromage fondu)	63.019	58.690	58.849	65.547	65.664	68.300	4,0
EVAP + CONCENTRE	27.906	68.345	80.315	74.713	90.267	86.851	-3,8
CREME GL. & GLACE AU LAIT	111.732	98.811	108.631	119.976	109.391	89.394	-18,3

—: non disponible

Source: INS

2.3.7. Les achats ménagers, indicateurs de la consommation de produits laitiers

La consommation ménagère des produits laitiers en Belgique

(l ou kg par habitant)	1980	2000	2005	2007	2008	2009	09/08 %
Total lait (1)	76,3	64,2	56,1	54,8	53,9	53,5	-0,7
° Lait battu	4,0	1,4	1,0	0,8	0,7	0,7	0,0
° Lait chocolaté	1,8	3,2	3,2	3,6	3,4	3,4	0,0
Yaourt	4,8	10,4	10,9	10,9	10,5	10,8	2,9
Crème	0,7	1,9	2,2	2,2	2,3	2,4	4,3
Beurre	6,5	3,2	2,4	2,4	2,4	2,4	0,0
Fromage (2)	10,2	14,9	16,2	16,1	15,8	15,6	-1,3
° Fromage frais	—	4,0	4,6	4,1	3,9	3,7	-5,1
° Fromage fondu	1,0	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	0,0
° Autres fromages	—	9,7	10,4	10,7	10,5	10,6	1,0

(1) Lait fermier et laits fermentés compris, drinks soja exclus

(2) Fromage frais et fromage fondu compris

Source: Panel des consommateurs de l'IEA & Gfk (à partir de 1992)

Les chiffres relatifs aux achats ménagers de produits laitiers traduisent les tendances suivantes :

- La consommation de lait poursuit son recul, elle atteint 53,5 litres par habitant et par an en 2009.
- La consommation de yaourt remonte.
- La consommation de crème est à nouveau en hausse; la consommation de crème light connaît cependant une très légère diminution.
- La consommation de beurre est stable, au même niveau qu'en 2005.
- La consommation de fromage enregistre une nouvelle baisse, le fromage frais est particulièrement touché.

2.3.8. Qualité du lait : résultats stables par rapport à 2008

Les résultats qualité enregistrés en 2009 restent relativement stables par rapport aux résultats de 2008. Les résultats relatifs aux substances inhibitrices et au point de congélation se sont légèrement améliorés vis-à-vis de 2008. Les résultats relatifs à la filtration sont restés identiques par rapport à l'année précédente. Les autres critères, à savoir le nombre de germes et le titre en cellules, se sont légèrement détériorés par rapport à 2008.

Depuis 2000, toutes les livraisons de lait sont systématiquement analysées pour détecter la présence de substances inhibitrices. Sur l'ensemble de l'année 2009, le pourcentage d'analyses avec présence de substances inhibitrices a diminué par rapport à 2008 : il est passé de 0,08 % à 0,06%. Parallèlement, le pourcentage de producteurs pénalisés pour les substances inhibitrices a également baissé, passant de 0,88 % en 2008 à 0,67 % en 2009.

Les résultats qualité restent relativement stables depuis 2005. Les efforts fournis par le secteur laitier devront se poursuivre dans les années à venir afin de conserver le niveau actuellement atteint, voir d'améliorer encore ces résultats. La légère détérioration des résultats pour le nombre de germes et le titre en cellules devra être suivi de près.

Aperçu annuel du nombre de fournisseurs laitiers sans points de pénalisation (en %)

Paramètre de qualité	1993	2002	2007	2008	2009	% 09/08
Nombre de germes (1)	88,2	97,0	97,6	97,6	97,4	-0,2
Titre en cellules (2)	82,2	97,0	96,4	96,2	95,9	-0,3
Substances inhibitrices (*)	99,5	98,9	99,2	99,1	99,3	0,2
Point de congélation	98,9	99,2	98,8	98,7	99,2	0,5
Filtration	99,7	99,7	99,9	99,9	99,9	0,0

(1) Moins de 100.000 germes

(2) Moins de 400.000 cellules

(*) Depuis le 1er novembre 2000, tous les échantillons de lait fermier sont systématiquement analysés sur la présence de substances inhibitrices. Depuis lors, le système de points de pénalisation a été remplacé par une pénalisation (29,75 €/100 l) sur les livraisons contaminées par des substances inhibitrices

Source: MCC-Vlaanderen, Comité du Lait

2.3.9. Qualité Filière Lait (QFL)

En 2009, le nombre de producteurs belges certifiés QFL est resté stable. 67,6 % des producteurs laitiers wallons et 96,0 % des producteurs laitiers flamands possédaient une certification QFL (2008 : respectivement 69,2 % et 94,0 %). En Flandre orientale, 96 % des producteurs possèdent un certificat QFL. Le Brabant flamand, avec 91 % de producteurs certifiés, est à la dernière place. En Wallonie, la province de Liège arrive en première position avec 76,0 % de producteurs certifiés, tandis que la province de Namur, à l'opposé du classement, n'en compte que 59,0 %. Ces chiffres sont à mettre en relation avec le fait que plusieurs entreprises laitières collectent du lait provenant exclusivement d'exploitations laitières avec certificat QFL.

En ce qui concerne le guide d'autocontrôle collecte et transport qui a été approuvé en 2005 par l'AFSCA, on considère qu'en 2009, en Flandre, 98 % du lait a été collecté et transporté par une entreprise certifiée. En Wallonie, le nombre d'entreprises de collecte et de transport certifiées n'a pas progressé et est resté à deux.

2.3.10. Remontée des cotations au 2^{ème} semestre 2009

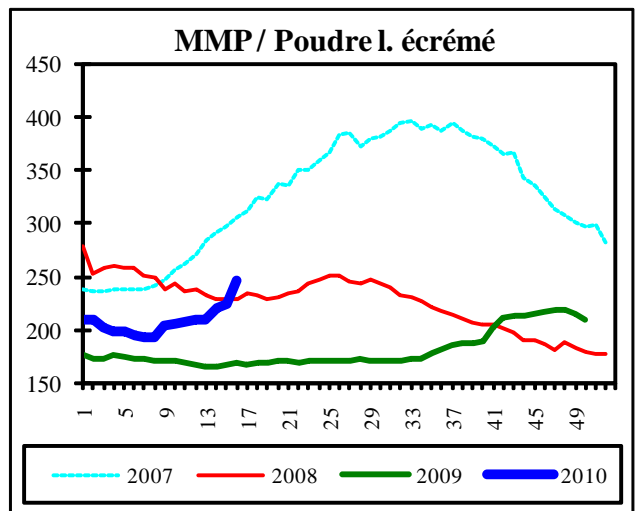
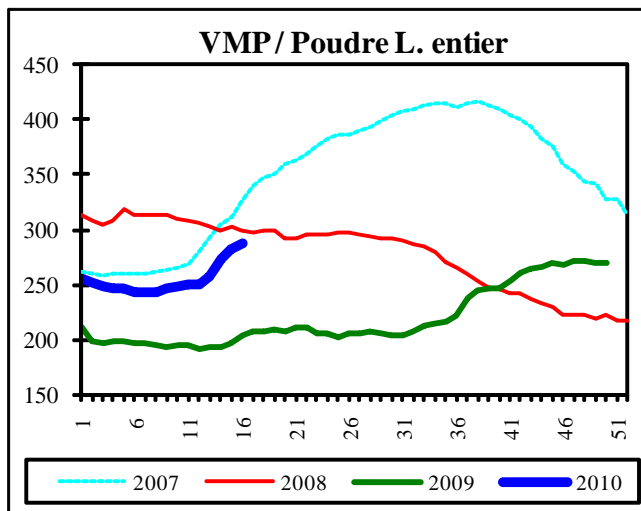
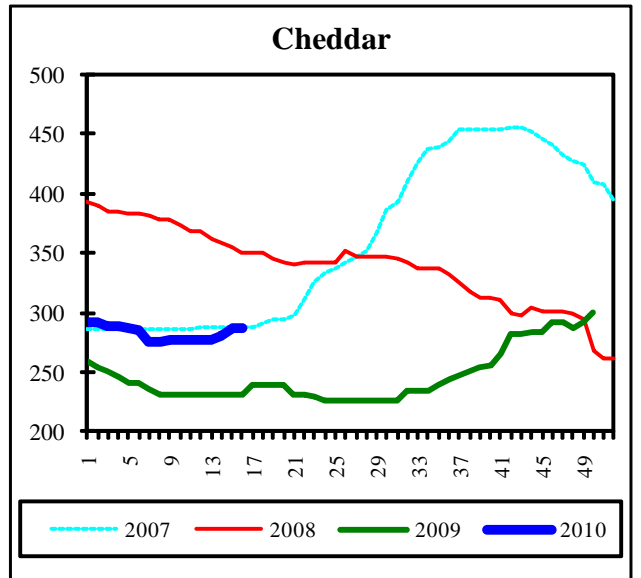
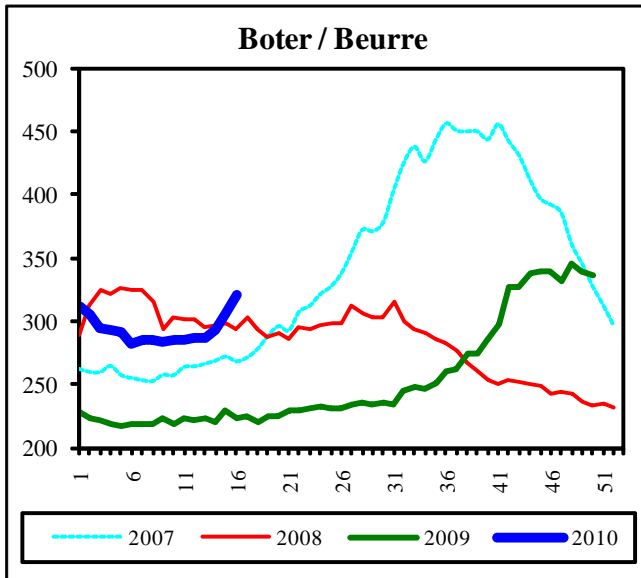
Après une importante chute des cotations en 2008, les prix se sont maintenus à un niveau très bas sur la 1^{ère} moitié de l'année 2009. Ce n'est qu'à partir du 2^{ème} semestre, qu'une remontée des cotations s'est amorcée. La hausse annuelle la plus prononcée est observée pour le beurre.

Cotations (€/100 kg)

	1.01.06	1.01.07	1.01.08	01.01.09	31.12.09	% Δ '09
Beurre	269,13	262,43	289,20	228,60	308,90	35,1
Gouda	355,00	325,00	385,00	310,00	—	—
Cheddar	288,25	286,25	393,00	258,80	292,50	13,0
Poudre de lait entier	242,68	261,09	313,18	211,20	253,20	19,9
Poudre de lait écrémé	198,29	238,43	279,11	176,00	207,70	18,0

—: donnée confidentielle

**OFFICIELE BELGISCHE PRIJSNOTERINGEN (€100 kg)
COTATIONS OFFICIELLES BELGES (€100 kg)**



2.3.11. Chiffre d'affaires et investissements

	1990	2000	2005	2007	2008	2009	% 09/08
- CHIFFRE D'AFFAIRES (mio euro) (1)							
a. Industrie laitière	3.025	3.344	3.756	4.478	4.378	3.885	-11,3
b. Industrie alimentaire	18.913	27.252	31.510	36.933	40.363	38.693	-4,1
c. Part du secteur laitier (%)	16,0	12,3	11,9	12,1	10,8	10,0	
- EMPLOI							
a. Industrie laitière (2) (3)	7.595	5.248	5.458	5.635	5.582	5.540	-0,8
b. Industrie alimentaire	90.572	86.477	89.518	88.714	—	—	—
c. Part du secteur laitier (%)	8,4	6,1	6,1	6,4	—	—	
- INVESTISSEMENTS (1.000 euro) (1)							
a. Industrie laitière	62.692	84.424	85.178	95.967	75.697	96.194	27,1
b. Industrie alimentaire	1.000.771	1.036.043	1.055.989	1.297.249	1.364.718	1.158.716	-15,1
c. Part du secteur laitier (%)	6,3	8,1	8,1	7,4	5,5	8,3	

(1) Suite à une modification de la nomenclature NACE, les statistiques de l'industrie laitière comprennent à partir de 2000 également les données de l'industrie de la glace de consommation

(2) Industrie laitière = fabrication de produits laitiers, industrie de la glace de consommation exclus

(3) Jusqu'en 2000 situation au 30 juin; à partir de 2005 situation au 31 décembre

—: non disponible

Source: Conseil Central de l'Economie (CCE) sur base des statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS

(statistiques centralisées en 2008 et 2009)

Le chiffre d'affaires de l'industrie laitière belge, qui avait fortement augmenté en 2007, à un niveau de près de 4,4 milliards d'euros a diminué en 2009 de plus de 11 % pour atteindre une valeur de 3,9 milliards d'euros. Le chiffre d'affaire de l'ensemble de l'industrie alimentaire a aussi connu une baisse en 2009 mais celle-ci reste limitée. Pour 2009, la part du secteur laitier dans le chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire belge est en recul. L'industrie laitière belge reste l'un des principaux secteurs de l'industrie alimentaire.

Le volume des investissements au sein de l'industrie laitière belge a, en 2009, fortement progressé (+27,1 %), contrairement à ce qui est observé pour l'industrie alimentaire (-15,1 %). Aussi bien la Flandre que la Wallonie voient leurs investissements augmenter par rapport aux montants de 2008. La répartition des investissements entre les Régions reste toujours largement en faveur du nord du pays.

L'analyse des statistiques de l'industrie laitière par région révèle que la Flandre et la Wallonie contribuent respectivement pour environ 2/3 et 1/3 au chiffre d'affaires. La part de la Flandre est en hausse sur le total de la Belgique. Concernant les investissements, la part de la Flandre atteint quasiment 80 % mais est en baisse.

L'industrie laitière par Région (1)

	2005	2006	2007	2008	2009	Part Royaume 2009
- CHIFFRE D'AFFAIRES (mio euro)						
° Flandre	2.497	2.463	2.936	2.891	2.655 (2)	68,3
° Wallonie	1.114	1.135	1.345	1.298	1.073 (3)	27,6
° Bruxelles	145	143	197	190	157 (3)	4,0
- EMPLOI (4)						
° Flandre	3.704	3.743	3.766	3.920	3.930	96,2
° Wallonie	1.557	1.607	1.577	1.553	1.501	27,6
° Bruxelles	197	267	292	109	109	2,0
- INVESTISSEMENTS (1.000 euro)						
° Flandre	64.815	67.296	63.745	60.364	75.554 (2)	78,5
° Wallonie	18.016	19.152	28.114	13.378	18.009 (3)	18,7
° Bruxelles	2.347	2.423	4.108	1.955	2.631 (3)	2,7

(1) Industrie laitière = fabrication de produits laitiers, industrie de la glace de consommation exclus

(2) Les données du 4ème trimestre 2009 sont encore provisoires

(3) Estimations

(4) Situation au 31 décembre

Source: Conseil Central de l'Economie (CCE) sur base des statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS (statistiques centralisées en 2008 et 2009)

2.3.12. Déficit de la balance commerciale pratiquement comblé

Exprimées en volume, les importations en 2009 sont légèrement inférieures à celles observées en 2008 (-1,0 %) et atteignent environ 1,62 millions de tonnes. Les exportations repartent à la hausse en 2009 (+5,2 % par rapport à 2008) et atteignent un peu plus de 1,7 millions de tonnes.

En valeur, les importations baissent de 14,0 % en 2009. Les exportations connaissent la même évolution, la baisse atteignant 12,5 %. Cette tendance résulte des faibles prix constatés sur le marché laitier pour une bonne partie de 2009.

Importations

(1.000 tonnes)	2005	2006	2007	2008	2009	% 09/08
Lait et crème	885,6	831,1	796,9	771,1	807,7	4,7
Poudre de lait	114,5	136,8	179,7	170,5	188,4	10,5
Produits fermentés (1)	167,3	156,7	144,2	144,3	143,6	-0,5
Lactosérum (2)	112,9	129,1	142,9	115,2	108,7	-5,6
Beurre	106,1	124,5	123,6	111,7	102,4	-8,3
Fromage	242,2	261,3	254,6	318,1	264,4	-16,9
TOTAL	1.628,6	1.639,5	1.641,9	1.630,9	1.615,2	-1,0

(1) Y compris babeurre

(2) Y compris ingrédients laitiers

Source: Conseil Central de l'Economie (CCE)

Importations en valeur

(millions euro)	2005	2006	2007	2008	2009	% 09/08
Lait et crème	497,8	443,7	512,8	470,7	376,6	-20,0
Poudre de lait	214,4	242,4	382,1	345,5	274,7	-20,5
Produits fermentés (1)	143,9	151,6	153,2	154,8	150,5	-2,8
Lactosérum (2)	60,5	76,6	123,8	74,7	54,8	-26,6
Beurre	303,7	324,7	377,1	327,3	265,6	-18,9
Fromage	838,1	875,3	924,0	1.013,3	931,1	-8,1
TOTAL	2.058,4	2.114,3	2.473,0	2.386,3	2.053,3	-14,0

(1) Y compris babeurre

(2) Y compris ingrédients laitiers

Source: Conseil Central de l'Economie (CCE)

Exportations

(1.000 tonnes)	2005	2006	2007	2008	2009	% 09/08
Lait et crème	684,1	703,4	739,1	741,4	801,0	8,0
Poudre de lait	225,0	220,7	239,1	275,3	269,0	-2,3
Produits fermentés (1)	332,0	339,5	329,9	309,2	316,4	2,3
Lactosérum (2)	86,5	63,1	69,9	55,6	53,4	-4,0
Beurre	139,0	133,9	136,7	120,7	139,3	15,4
Fromage	131,9	136,2	135,6	135,9	144,6	6,4
TOTAL	1.598,5	1.596,8	1.650,3	1.638,1	1.723,7	5,2

(1) Y compris babeurre

(2) Y compris ingrédients laitiers

Source: Conseil Central de l'Economie (CCE)

Exportations en valeur

(millions euro)	2005	2006	2007	2008	2009	% 09/08
Lait et crème	311,8	311,7	389,1	382,9	368,0	-3,9
Poudre de lait	402,8	390,8	583,3	677,8	476,2	-29,7
Produits fermentés (1)	268,3	274,0	281,7	283,0	277,5	-1,9
Lactosérum (2)	38,0	33,1	53,4	30,3	29,3	-3,3
Beurre	381,3	363,3	469,6	400,4	379,5	-5,2
Fromage	470,5	491,6	522,3	563,2	516,0	-8,4
TOTAL	1.872,7	1.864,5	2.299,4	2.337,6	2.046,5	-12,5

(1) Y compris babeurre

(2) Y compris ingrédients laitiers

Source: Conseil Central de l'Economie (CCE)

Solde à l'exportation

(millions euro)	Exportations	Importations	Solde
1970	76,92	150,50	-73,57
1980	611,11	660,76	-49,65
1990	1.116,34	1.136,49	-20,15
1997	1.700,52	1.757,14	-56,62
1998	1.718,70	1.857,49	-138,80
1999	1.664,56	1.813,07	-148,51
2000	1.861,04	2.000,45	-139,42
2001	1.951,24	2.074,28	-123,04
2002	1.783,80	2.011,10	-227,30
2003	1.791,00	2.123,94	-332,94
2004	1.907,17	2.122,63	-215,46
2005	1.872,69	2.058,40	-185,71
2006	1.864,40	2.114,20	-249,80
2007	2.299,40	2.473,00	-173,60
2008	2.337,60	2.386,30	-48,70
2009	2.046,50	2.053,30	-6,80

Source: INS, CCE à partir de 1995

Depuis des décennies, notre pays connaît un déficit commercial considérable pour les produits laitiers. Depuis 2007, ce déficit se réduit d'année en année. En 2009, il est pratiquement comblé. Le solde à l'exportation enregistré dans les 3 catégories de production suivantes reste cependant négatif: fromage, lait et crème et lactosérum.

La part des exportations intra-UE est en hausse en 2009. Les exportations vers les pays tiers de beurre et, dans une moindre mesure de poudre de lait, sont en baisse. Exprimées en valeur, les exportations vers les pays tiers ont connu une diminution de plus de 25 %.

Exportations: répartition entre l'Union européenne et les Pays tiers

(% de la valeur)	2000		2007		2008		2009	
	UE	PT	UE	PT	UE	PT	UE	PT
Lait et crème	99,7	0,3	98,6	1,4	98,4	1,6	98,5	1,5
Poudre de lait	62,6	37,4	52,9	47,1	45,4	54,6	46,3	53,7
Produits fermentés (1)	94,4	5,6	94,4	5,6	97,4	2,6	98,1	1,9
Lactosérum (2)	75,2	24,8	57,1	42,9	46,9	53,1	46,8	53,2
Beurre	96,2	3,8	84,5	15,5	87,1	12,9	90,2	9,8
Fromage	97,1	2,9	98,6	1,4	98,8	1,2	98,5	1,5
TOTAL	87,1	12,9	82,6	17,4	80,4	19,6	84,0	16,0

(1) Y compris babeurre UE = Union européenne

(2) Y compris ingrédients laitiers PT = Pays tiers

Source: Conseil Central de l'Economie (CCE)

Exportations vers l'UE et les Pays tiers en valeur

(millions euro)	UE	PT	TOTAL
1998	1.544,83	173,87	1.718,70
1999	1.533,84	130,73	1.664,57
2000	1.620,96	240,08	1.861,04
2001	1.678,40	272,84	1.951,24
2002	1.622,10	161,70	1.783,80
2003	1.553,60	237,40	1.791,00
2004	1.570,30	336,80	1.907,10
2005	1.549,30	323,40	1.872,70
2006	1.633,51	230,94	1.864,45
2007	1.900,23	399,20	2.299,43
2008	1.879,48	458,17	2.337,65
2009	1.719,67	326,89	2.046,56

Source: Conseil Central de l'Economie (CCE)

3. ANNEXES STATISTIQUES

3.1. LAIT DE CONSOMMATION

Production totale (lait de consommation, en vrac + emballé, lait battu, crème, yaourt, boissons lactées et produits spéciaux) **en Belgique**

	(1.000 litres)	par rapport à l'année précédente (en %)
1980	872.397	
1981	905.435	3,8
1982	899.395	-0,7
1983	899.555	0,0
1984	896.509	-0,3
1985	943.941	5,3
1986	947.191	0,3
1987	965.405	1,9
1988	1.041.444	7,9
1989	1.070.544	2,8
1990	1.053.069	-1,6
1991	1.066.356	1,3
1992	1.181.501	10,8
1993	1.149.262	-2,7
1994	1.123.372	-2,3
1995	1.127.681	0,4
1996	1.172.773	4,0
1997	1.158.167	-1,2
1998	1.158.822	0,1
1999	1.105.757	-4,6
2000	1.165.762	5,4
2001	1.186.691	1,8
2002	1.149.803	-3,1
2003	1.198.046	4,2
2004	1.231.354	2,8
2005	1.232.436	0,1
2006	1.209.721	-1,8
2007	1.180.013	-2,5
2008	1.203.082	2,0
2009	1.281.894	8,6

Source: INS

Lait de consommation en Belgique (lait entier, demi-écrémé, écrémé et lait battu)

	(1.000 litres)	par rapport à l'année précédente (en %)
1980	718.150	
1981	745.845	3,9
1982	744.385	-0,2
1983	741.216	-0,4
1984	731.956	-1,2
1985	760.953	4,0
1986	756.028	-0,6
1987	751.855	-0,6
1988	803.340	6,8
1989	828.519	3,1
1990	806.168	-2,7
1991	793.804	-1,5
1992	879.083	10,7
1993	823.798	-6,3
1994	792.018	-3,9
1995	782.451	-1,2
1996	774.134	-1,1
1997	724.964	-6,4
1998	694.326	-4,2
1999	638.438	-8,0
2000	671.165	5,1
2001	674.061	0,4
2002	638.551	-5,3
2003	635.136	-0,5
2004	620.939	-2,2
2005	615.709	-0,8
2006	645.173	4,8
2007	638.479	-1,0
2008	655.108	2,6
2009	646.857	1,3

Source: INS

Produits divers en Belgique (boissons lactées, yaourt, lait fermenté, crème de consommation et produits spéciaux)

	(1.000 litres)	par rapport à l'année précédente (en %)
1980	154.247	
1981	159.590	3,5
1982	155.010	-2,9
1983	158.339	2,1
1984	164.553	3,9
1985	182.488	10,9
1986	191.163	4,8
1987	213.550	11,7
1988	238.104	11,5
1989	242.025	1,6
1990	246.901	2,0
1991	272.552	10,4
1992	302.418	11,0
1993	325.463	7,6
1994	331.354	1,8
1995	345.230	4,2
1996	398.639	15,5
1997	433.203	8,7
1998	464.496	7,2
1999	467.319	0,6
2000	494.597	5,8
2001	512.630	3,6
2002	511.252	-0,3
2003	562.909	10,1
2004	609.722	8,3
2005	616.727	1,1
2006	564.548	-8,5
2007	541.534	-4,1
2008	547.974	1,2
2009	635.038	17,3

Source: INS

Production par sorte

(1.000 litres)	1990	1995	2000	2005	2007	2008	2009	%09/08
Yaourt, lait fermenté	86.273	141.512	221.939	298.011	202.369	201.033	300.899	49,7
Lait chocolaté, vitaminé	59.169	55.970	96.851	108.531	115.262	118.047	111.569	-5,5
Riz au lait, flans, desserts	52.321	86.164	81.195	86.979	94.147	97.883	89.287	-8,8
Crème de consommation	48.938	61.584	94.612	123.206	129.756	131.011	133.284	1,7
TOTAL	246.701	345.230	494.597	616.727	541.534	547.974	635.039	15,9

Source: INS

Lait AA commercialisé en Belgique (lait AA entier, lait AA entier et demi-écrémé depuis 1998)

	(1.000 litres)	par rapport à l'année précédente (en %)	Lait AA commercialisé par rapport aux livraisons (en %)
1980	60.798		58,1
1982	97.516		51,3
1983	99.083	1,6	42,0
1984	100.444	1,4	40,7
1985	95.526	-4,9	34,5
1986	89.565	-6,2	28,7
1987	83.795	-6,4	26,4
1988	78.035	-6,9	24,8
1989	70.742	-9,3	21,6
1990	62.499	-11,7	19,4
1991	58.150	-7,0	16,7
1992	53.994	-7,1	13,1
1993	48.366	-10,4	10,9
1994	50.630	4,7	10,3
1995	47.659	-5,9	8,5
1996	33.402	-29,9	5,4
1997	35.351	5,8	5,1
1998	36.607	3,6	4,5
1999	32.809	-10,4	3,9
2000	46.951	43,1	5,1
2001	43.541	-7,3	4,5
2002	44.860	3,0	5,2
2003	41.928	-6,5	5,4
2004	43.773	4,4	6,3
2005	45.624	4,2	8,5
2006	40.049	-12,2	7,1
2007	45.793	14,3	7,9
2008	36.888	-19,4	6,4
2009	36.250	-20,8	6,2

Source: INS

Commerce extérieur du lait de consommation en Belgique (1.000 litres)

	Importations totales	Exportations totales	Solde
1980	11.462	156.109	144.647
1985	79.925	272.870	192.945
1990	88.159	304.634	216.475
1992	101.320	385.577	284.257
1993	178.743	434.795	256.052
1994	178.099	459.511	281.412
1995	207.643	468.118	260.475
1996	210.142	458.235	248.093
1997	228.448	418.324	189.876
1998	245.861	398.655	152.794
1999	263.179	371.072	107.893
2000	228.286	318.692	90.406
2001	213.165	336.951	123.786
2002	239.632	325.827	86.195
2003	259.808	331.385	71.577
2004	237.098	298.646	61.548
2005	194.021	276.181	82.160
2006	180.939	300.222	119.283
2007	156.766	284.026	127.260
2008	217.498	434.780	217.282
2009	139.735	274.093	134.358
	Importations d'Allemagne	Exportations vers l'Allemagne	Solde
1980	8.258	30.524	22.266
1985	73.604	19.772	-53.832
1990	78.194	7.887	-70.307
1992	83.087	5.647	-77.440
1993	111.385	3.709	-107.676
1994	119.347	41.485	-77.862
1995	158.563	60.232	-98.331
1996	145.329	55.036	-90.293
1997	152.863	54.056	-98.807
1998	146.543	3.065	-143.478
1999	161.677	3.584	-158.093
2000	144.179	3.277	-140.902
2001	134.030	2.810	-131.220
2002	164.749	5.630	-159.119
2003	190.593	6.037	-184.556
2004	163.154	2.834	-160.320
2005	150.452	585	-149.867
2006	140.432	1.903	-138.528
2007	122.541	3.214	-119.327
2008	163.820	4.126	-159.694
2009	113.964	9.528	-104.436

Commerce extérieur du lait de consommation en Belgique (1.000 litres) *suite*

	Importations des Pays-Bas	Exportations vers les Pays-Bas	Solde
1986	5.662	154.068	148.406
1990	381	133.645	133.264
1992	6.389	134.024	127.635
1993	10.533	122.408	111.875
1994	11.449	113.340	101.891
1995	22.811	106.147	83.336
1996	9.013	113.897	104.884
1997	7.649	114.065	106.416
1998	17.134	127.815	110.681
1999	5.744	109.820	104.076
2000	7.527	88.661	81.134
2001	5.314	129.386	124.072
2002	3.721	128.462	124.741
2003	3.037	116.643	113.606
2004	5.014	113.340	108.326
2005	5.004	126.245	121.241
2006	2.330	127.316	124.986
2007	1.982	123.123	121.141
2008	2.435	215.380	212.945
2009	1.797	121.518	119.721

	Importations de France	Exportations vers la France	Solde
1990	9.377	78.786	69.409
1992	11.763	123.516	111.753
1993	56.204	204.232	148.028
1994	46.527	213.921	167.394
1995	65.170	231.680	166.510
1996	54.767	235.262	180.495
1997	64.379	220.342	155.963
1998	76.871	216.392	139.521
1999	88.865	220.128	131.263
2000	72.038	202.884	130.846
2001	70.313	175.142	104.829
2002	68.295	168.247	99.952
2003	64.284	181.389	117.105
2004	66.990	157.820	90.830
2005	36.590	121.036	84.446
2006	36.661	127.865	91.204
2007	30.801	107.561	76.760
2008	50.275	162.945	112.670
2009	22.534	96.415	73.881

Source: BNB

3.2. FROMAGE

Production de fromage nature en Belgique

	(tonnes)	par rapport à l'année précédente (%)
1980	24.233	
1982	31.915	31,7
1983	27.046	-15,3
1984	28.651	5,9
1985	31.805	11,0
1986	32.715	2,9
1987	35.043	7,1
1988	37.151	6,0
1989	38.554	3,8
1990	39.540	2,6
1991	42.144	6,6
1992	47.472	12,6
1993	49.675	4,6
1994	52.763	6,2
1995	50.781	-3,8
1996	52.584	3,6
1997	50.537	-3,9
1998	50.796	0,5
1999	46.172	-9,1
2000	49.275	6,7
2001	51.472	4,5
2002	48.619	-5,5
2003	46.740	-3,9
2004	52.062	11,4
2005	48.680	-6,5
2006	44.371	-8,9
2007	52.097	17,4
2008	51.233	5,3
2009	55.358	6,3

Source: INS

Production de fromage frais en Belgique

	(tonnes)	par rapport à l'année précédente (%)
1980	20.309	
1982	18.165	-10,6
1983	15.497	-14,7
1984	14.178	-8,5
1985	16.568	16,9
1986	18.495	11,6
1987	20.490	10,8
1988	21.987	7,3
1989	22.942	4,3
1990	23.480	2,3
1991	22.547	-4,0
1992	21.555	-4,4
1993	19.891	-7,7
1994	17.515	-11,9
1995	17.513	0,0
1996	16.817	-4,0
1997	22.756	35,3
1998	19.413	-14,7
1999	13.674	-29,6
2000	9.415	-31,1
2001	10.028	6,5
2002	10.910	8,8
2003	10.325	-5,4
2004	10.651	3,2
2005	10.169	-4,5
2006	10.190	0,2
2007	9.361	-8,1
2008	9.559	2,1
2009	9.875	5,5

Source: INS

Evolution de la production fromagère en Belgique

	1970	1980	1990	2000	2005	2006	2007	2008	2009
1. Fromage nature (tonnes) (a)									
Gouda (48 +)	11.071	5.236	8.400	5.186	3.790	3.738	4.048	4.382	4.298
Pâte dure + demi-dure	1.472	12.565	19.729	26.210	20.098	20.916	22.475	21.842	24.337
Pâte cuite (Cheddar)	5.008	4.864	8.565	8.256	8.771	8.343	4.149	4.873	3.067
Pâte molle (Herve)	1.694	1.219	941	510	521	306	—	—	—
Divers	3.465	349	1.905	9.113	15.500	19.411	25.510	25.008	26.723
Total fromage nature (b)	22.710	24.233	39.540	49.275	48.680	52.714	56.182	56.105	58.425
2. Fromage frais (tonnes) (a)									
- gras et mi-gras	6734	6975	5520	—	—	—	—	—	—
- avec ajout	—	—	9.133	842	1949	1813	2676	3.401	3.696
- sans ajout	9.165	13.334	8.826	8.393	8.095	8.219	6.507	6.010	3.061
- autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—
- ricotta	—	—	—	180	125	157	178	148	148
Total fromage frais (c)	15.899	20.309	23.479	9.415	10.169	10.189	9.361	9.559	6.905
Total 1 + 2 (fromage fondu non compris)	38.609	44.542	63.019	58.690	58.849	62.903	65.543	65.664	65.330
3. Fromage fondu (tonnes)	9.578	20.213	42.797	55.407	49.293	44.880	42.693	40.440	36.662

(a) Données modifiées telles que demandées par l'INS à partir du 1.01.1997

(b) Fromage frais et fromage fondu non compris

(c) A partir de 2002, l'INS fournit seulement les données détaillées qui ne sont pas confidentielles mais fournit par contre un total qui inclut les chiffres confidentiels

—: non disponible

Source: INS

3.3. BEURRE DE LAITERIE

Beurre de laiterie en Belgique

	production (tonnes)	par rapport à l'année précédente (en %)	%beurre de baratte	%beurre en continu
1980	69.340		20,9	79,1
1981	69.124	-0,3	20,8	79,2
1982	71.960	4,1	19,9	80,1
1983	80.445	11,8	18,1	81,9
1984	72.963	-9,3	17,3	82,7
1985	64.881	-11,1	19,5	80,5
1986	78.322	20,7	16,2	83,8
1987	60.290	-23,0	18,4	81,6
1988	50.635	-16,0	22,9	77,1
1989	59.195	16,9	18,3	81,7
1990	55.050	-7,0	16,3	83,7
1991	47.215	-14,2	15,0	85,0
1992	43.612	-7,6	9,2	90,8
1993	34.781	-20,2	8,0	92,0
1994	28.006	-19,5	12,1	87,9
1995	33.524	19,7	10,4	89,6
1996	26.130	-22,1	—	—
1997	29.837	14,2	—	—
1998	35.249	18,1	—	—
1999	37.692	6,9	—	—
2000	35.505	-5,8	—	—
2001	33.949	-4,4	—	—
2002	37.960	11,8	—	—
2003	44.010	15,9	—	—
2004	39.700	-9,8	—	—
2005	38.041	-4,2	—	—
2006	40.065	5,3	—	—
2007	34.753	-13,3	—	—
2008	27.335	-21,3	—	—
2009	30.036	-13,6	—	—

—: pas disponible

Source: INS

3.4. POUDRE DE LAIT ET POUDRE DE LACTOSERUM

Poudre de lait gras, entier et de lait partiellement écrémé

	production (tonnes)	par rapport à l'année précédente (en %)
1980	52.779	
1981	43.061	-18,4
1982	30.873	-28,3
1983	29.168	-5,5
1984	37.223	27,6
1985	35.910	-3,5
1986	36.870	2,7
1987	55.594	50,8
1988	52.473	-5,6
1989	33.512	-36,1
1990	34.625	3,3
1991	49.694	43,5
1992	39.624	-20,3
1993	49.731	25,5
1994	65.552	31,8
1995	72.562	10,7
1996	67.810	-6,5
1997	72.466	6,9
1998	77.939	7,6
1999	60.287	-22,6
2000	67.459	11,9
2001	83.638	24,0
2002	74.540	-10,9
2003	72.195	-3,1
2004	72.821	0,9
2005	80.391	10,4
2006	70.839	-11,9
2007	70.704	-0,2
2008	84.026	18,8
2009	62.974	-10,9

Source: INS

Poudre de lait écrémé

	production (tonnes)	par rapport à l'année précédente (en %)
1980	110.424	
1981	112.673	2,0
1982	124.761	10,7
1983	145.028	16,2
1984	116.194	-19,9
1985	112.229	-3,4
1986	123.935	10,4
1987	85.596	-30,9
1988	71.314	-16,7
1989	88.007	23,4
1990	84.893	-3,5
1991	73.869	-13,0
1992	51.844	-29,8
1993	59.449	14,7
1994	52.167	-12,2
1995	50.282	-3,6
1996	51.965	3,3
1997	55.670	7,1
1998	55.408	-0,5
1999	82.160	48,3
2000	75.799	-7,7
2001	63.988	-15,6
2002	86.701	35,5
2003	86.680	0,0
2004	75.761	-12,6
2005	78.543	3,7
2006	67.409	-14,2
2007	79.312	17,7
2008	71.003	-10,5
2009	81.443	2,7

Source: INS

Autres poudres (lait battu et lactosérum)

	production (tonnes)	par rapport à l'année précédente (en %)
1980	6.357	
1982	3.119	-50,9
1983	2.103	-32,6
1984	2.506	19,2
1985	2.524	0,7
1986	2.293	-9,2
1987	2.509	9,4
1988	3.801	51,5
1989	4.951	30,3
1990	3.795	-23,3
1991	3.714	-2,1
1992	3.025	-18,6
1993	1.559	-48,5
1994	1.558	-0,1
1995	1.726	10,8
1996	2.505	45,1
1997	12.457	397,3
1998	11.605	-6,8
1999	13.735	18,4
2000	14.464	5,3
2001	11.763	-18,7
2002	15.413	31,0
2003	13.363	-13,3
2004	9.273	-30,6
2005	4.988	-46,2
2006	-	-
2007	-	-
2008	-	-
2009	-	-

Source: INS

3.5. CREME GLACEE ET GLACE A BASE DE LAIT

Production par sorte en Belgique

(1.000 litres)	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	%09/08
Crème glacée	110.754	92.007	93.088	99.221	105.638	111.954	101.353	79.157	-21,9
Glacé à base de lait	978	2.927	428	1.375	1.642	573	425	667	56,9
Autres types de glacé	—	—	5.294	8.035	7.631	7.450	7.614	9.571	25,7
TOTAL	111.732	94.934	98.810	108.631	114.911	119.977	109.392	89.395	-18,3

Source: INS